

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 5 avril 2018*

Le Conseil municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le 5 avril 2018, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional.

**Etaient présents** : M. BATAIL, M. BOUKLOUCHE, Mme NOTO, Mme ZINEDDAINE, M. MARC, Mme FOUQUET, M. BLANCHON, Mme KUNDIG-BORDES, Mme ETANCELIN, Adjoints au Maire

Mme PAGES, Mme PERREAU, M. MIRZA, Mme CHARRETIER, M. CERCEAU, Mme WOJTAS, M. VILLENEUVE, M. CARVALHO, Mme MARTINS, Mme CIEPLIK, M. ALIX, M. LAOUITI, M. BENOIST, M. CHABALIER, Conseillers Municipaux

**Absents excusés avec pouvoir** :

M. PAIXAO (mandat à M. BLANCHON), M. THERAULAZ (mandat à Mme NOTO), M. SAUSSAC (mandat à Mme ZINEDDAINE), M. PETIN (mandat à Mme FOUQUET), Mme BOUADJADJ (mandat à M. MARC), Mme LE PAPE (mandat à Mme WOJTAS), M. SANDAL (mandat à M. BOUKLOUCHE), Mme CHAVEL (mandat à Mme ETANCELIN jusqu'à son arrivée), M. ZACHAYUS (mandat à Mme PAGES jusqu'à son arrivée), M. ZAIMI (mandat à Mme CHARRETIER), Mme YENBOU (mandat à M. LAOUITI).

**Absente** :

Mme RAMDANI.

**Observations de séance** :

M. Gilles BATAIL procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional**, ouvre la séance à 18h44.

### 1. 2018-019– Désignation du Secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Joëlle NOTO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Information du Conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2014-032 du 29 avril 2014.

<b>Décision n° 2017-068</b>	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle jeune public "Malade ? Mon œil !"» avec le Théâtre en Stock, entre le 5 et le 9 février 2018, à l'Espace Nino Ferrer. Le montant de la prestation s'élève à 10 000 €.
<b>Décision n° 2017-100</b>	Actualisation de la convention relative à la prestation de restauration ainsi que la mise à disposition des locaux pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement.
<b>Décision n° 2017-117</b>	Signature d'une convention pour l'Animation de deux ateliers "Mes premiers effets spéciaux" avec l'association Aux quatre coins de l'enfance, le samedi 27 janvier à la médiathèque. Le montant de la prestation s'élève à 418,60€ TTC.
<b>Décision n° 2017-118</b>	Signature d'une convention de partenariat pour l'animation d'un atelier philosophique mensuel, avec l'agence PbSolving SAS. Le montant de la prestation s'élève à 2 015€ TTC.
<b>Décision n° 2017-119</b>	Signature d'une convention pour une animation contes, le 20 janvier, 17 mars et 19 mai, avec l'association Démons et merveilles. Le montant de la prestation s'élève à 270€ TTC.
<b>Décision n° 2017-121</b>	Signature d'une convention pour une animation contes, le 10 février, 07 avril et 23 juin, avec l'association Scènes en Seine. Le montant de la prestation s'élève à 900€ TTC.
<b>Décision n° 2018-006</b>	Signature d'un contrat conférence sur Stefan Zweig le 31 mars à la médiathèque. Le montant de la prestation s'élève à 250€TTC.

<b>Décision n° 2018-007</b>	Signature d'un contrat pour l'exposition "Comptines de bouches à oreilles", avec l'association Mots & Couleurs du 26 mars au 14 avril à la médiathèque. Le montant de la prestation s'élève à 590,80€ TTC.
<b>Décision n° 2018-008</b>	Signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle vivant le 14 avril à la médiathèque. Le montant de la prestation s'élève à 866€ TTC.
<b>Décision n° 2018-009</b>	Signature d'un contrat du droit d'exploitation du spectacle jeune public « La Pluie des mots » pour 9 représentations qui auront lieu du 19 au 23 mars 2018, à l'Espace Nino Ferrer. Le montant de la prestation s'élève à 10 550€ TTC.
<b>Décision n° 2018-010</b>	Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile de France pour acquisition du 232 rue des frères Thibault.
<b>Décision n° 2018-012</b>	Signature d'un contrat de maintenance avec la société ELISSAR, pour une durée d'un an, afin de bénéficier d'une assistance et de la maintenance pour le logiciel CONCEPT. Outil de recueil des informations sur les usagers et de gestion du CCAS.
<b>Décision n° 2018-014</b>	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de Danse de l'Espace Jeunes à l'association Gymnastique Volontaire pour l'année scolaire 2017-2018.
<b>Décision n° 2018-015</b>	Signature d'un contrat du droit d'exploitation du spectacle "Le chat botté", le 18 avril à l'Espace Nino Ferrer. Le montant de la prestation s'élève à 3 300€ TTC.
<b>Décision n° 2018-019</b>	Signature d'une convention de mise à disposition à titre payant de la piscine Jean Boiteux à l'Ecole de Gendarmerie Nationale de Melun (OEGN), pour la période du 06 novembre 2017 au 20 juin 2018.

Par délibération n°2014-32 du 29 avril 2014, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions en matière de marchés publics.

Le Maire peut, "par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat (...) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant

leur avenants, quel que soit leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Depuis le dernier compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2018, les marchés suivants ont été signés par le Maire ou son Représentant :

	Intitulé	Montant	Nom et coordonnées du titulaire du marché	Date de notification	Durée	Recon-duction	Date de fin	N° de arché
2017-70	Fourniture et livraison de produits phytosanitaires de traitement de fontaines et étangs, de désherbants et divers produits de nettoyage Lot n°2	max 20 000 HT	HAUTE PERFORMANCE CHIMIE - ZAC des Epalits - 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	14/03/2018	1 an	3 fois	13/03/2022	018-09-02
2017-005	Reprise administrative des concessions funéraires échues et non renouvelées	max 50 000 HT	SAS CCE France - 2 rue Antonin Magne - 45400 FLEURY LES AUBRAIS	16/01/2018	1 an	3 fois	15/01/2022	018-01

2017-072	Travaux d'aménagement d'une crèche familiale et d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) pour la Ville de Dammarie-les-Lys – Lot n°5	49 709.63 € HT, soit 59 651.56 € TTC	MPP NORBA CENTRE - 37 route de Malesherbes - 45390 PUISEAUX	26/01/2018	3 semaines	Non		018-02
2017-74	Entretien, exploitation et études des équipements de signalisation lumineuse tricolore et des équipements connexes de gestion de la circulation	max 65 000 HT	Groupement conjoint AXIMUM GES IDF NORD/TECHNOLOGIES NOUVELLES - 41 des Peupliers - 92000 NANTERRE	19/02/2018	1 an	2 fois	18/02/2022	018-04
2018-01	Impression de supports de communication en quadrichromie	max 30 000 HT	Lot n°1: Impression d'affiches, tracts, invitations et marque-pages: LE REVEIL DE LA MARNE - 4 rue Henri Dunant - 51200 EPERNAY	27/02/2018	1 an	3 fois	12/03/2022	018-06-01
		max 30 000 HT	Lot n°2 : Impression de dépliants, brochures et catalogues: L'ARTESIENNE – rue François Jacob 62800 LIEVIN	09/03/2018	1 an	3 fois	12/03/2022	018-06-02

**M. BATAIL :** Y a-t-il des questions à poser en séance ? Je n'en ai pas reçues mais je vous laisse le temps de découvrir tout ce que j'ai été amené à signer dans l'intervalle de temps.

Evidemment, il y a plein de choses intéressantes puisqu'il s'agit aussi de spectacles etc. mais il n'y a pas de choses très particulières. Donc, on considère qu'information a été donnée.

## 2. 2018-020 – Adoption du procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 08 mars 2018

**M. BATAIL,** Maire, Conseiller Régional indique que le Conseil municipal va devoir adopter le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018.

M. Vincent BENOIST.

**M. BENOIST :** Je n'ai rien envoyé mais j'ai juste découvert page 22, quand j'ai énuméré un certain nombre lié aux nombres d'inscrits à Pôle Emploi, décembre 2008, il y a inscrit 2 200 alors que c'est 1 200. Il y a un écart qui est suffisamment significatif pour que je le mentionne.

**M. BATAIL :** Oui. Puis, je pense que quand on peut mentionner un écart qui va quand même dans le bon sens, il vaut mieux le faire.

Donc, la rectification va être portée et elle est pertinente. Y a-t-il d'autres éléments qui seraient à revoir dans ce compte rendu ? Non. Bien, je vous remercie. Nous considérons donc qu'il est adopté.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 8 mars 2018.

### **3. 2018-021 – Rapport 2018 sur l'égalité femmes/hommes**

**M. BATAIL :** Le point suivant concerne le rapport 2018 sur l'égalité femmes/hommes.

**M. Slimane BOUKLOUCHE, Adjoint au Maire :** Merci, M. le maire.

Effectivement comme l'an dernier, d'ailleurs ce rapport doit intervenir au moment du vote du budget. La loi du 4 juillet 2014 concernant l'égalité réelle entre les femmes et les hommes doit être mentionnée, faite, en tout cas rédigée pour les EPCI et les villes de plus de 20 000 habitants. Le décret 2015 en précise ses modalités d'élaboration, en particulier sur la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle et les programmes d'actions de nature à favoriser justement cette égalité sur notre commune.

Vous avez un rapport qui vous a été remis avec son cadre juridique que je viens de rappeler.

Sur les effectifs globaux selon les sexes, vous avez les agents, la ventilation entre les femmes et les hommes sur les agents permanents de la Ville de Dammarie-lès-Lys qui sont de 388, 233 femmes et 155 hommes. Donc en termes de pourcentage, c'est 60 % de femmes et 40 % d'hommes. Les agents non permanents, 69 % de femmes, 31 % d'hommes. Sur les agents non permanents vous avez en règle générale surtout les vacataires, beaucoup de vacataires sur les saisonniers. Là sur les secteurs particuliers que sont l'animation, le scolaire, le Bois du lys et le périscolaire en particulier. C'est ce qui explique effectivement ce pourcentage important de vacataires pour les femmes.

Sur les mouvements du personnel sur les recrutements, on a 57 % de femmes et 43 % d'hommes. Sur les départs 64 % de femmes et 36 % d'hommes. Donc, ce sont pour les départs en particulier des personnes qui partent à la retraite puisqu'on a une pyramide des âges assez avancée aussi dans la ville de Dammarie-lès-Lys. La question de la mobilité, en tout cas de la disponibilité aussi qui est demandée. Donc c'est à mettre aussi sur le sujet des départs.

La situation statutaire et la rémunération, vous avez aussi le graphique qui représente les titularisations et les stagiaires. Vous voyez que vous avez plus de femmes que d'hommes mais c'est cohérent avec ce qui vous est présenté au premier graphique, à savoir l'effectif, puisque nous avons plus de femmes que d'hommes. La rémunération, à préciser qu'elle est en lien avec le cadre réglementaire de chaque filière.

Sur les avancements et promotions, là aussi en cohérence, on a 74 % de femmes et 26 % d'hommes sur ce sujet.

Vous avez ensuite, en termes de ventilation, le nombre de femmes et d'hommes selon la filière. Vous avez la filière animation, médicosociale où on a un nombre de pourcentage de femmes important et aussi sur la filière technique. Sur la filière technique à préciser, on a aussi les agents d'entretien qui font partie de la filière technique et bien évidemment, la filière administrative.

Ensuite, le nombre de femmes dans les fonctions d'encadrement intermédiaire et supérieur. Vous avez à la fois les fonctions et les statuts représentés sur DGS et DGA. Vous voyez qu'il y a une parité parfaite de trois-trois, de responsables de direction et de service, 19 femmes et 12 hommes, donc au total on a 22 femmes et 15 hommes. Vous avez ensuite au niveau des statuts la catégorie A qui est représentée à hauteur de 56 % pour les hommes et 44 % pour les femmes. Là aussi en lien avec les statuts existants et du tableau d'effectif des catégories que la commune vote, comme vous le savez.

Vous avez ensuite le temps de travail selon les sexes, temps complet là aussi, donc 64 % de femmes, 36 % d'hommes. Temps partiel selon les sexes, 90 % de femmes et 10 % d'hommes. Là aussi, on a souvent des demandes liées au statut de mère, qui en termes d'organisation familiale demande beaucoup de temps partiel. On a aussi beaucoup de familles monoparentales qui nécessitent effectivement une organisation.

Enfin pour terminer les actions plus spécifiques que la ville a menées sur cette question de l'égalité hommes/femmes :

- On a le Centre d'information, le CIDF, qui a été placé en liquidation judiciaire mais qui est intervenu pendant de très nombreuses années sur le territoire de Dammarie. Une association qui existe toujours pour autant puisqu'elle est encore sous la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Je rappelle qu'elle est intervenue pour 70 % sur les violences conjugales et sur le point d'accès aux droits.
- Le CCAS évidemment qui accompagne, sur sa vocation caritative, et accompagnement des femmes avec enfants ou en situation de précarité.
- Le développement d'un projet global sur l'espace jeune avait été proposé en direction justement des filles pour rééquilibrer un peu la fréquentation avec le concours du Point information jeunesse.
- Les établissements scolaires du premier et du second degré, sensibiliser les élèves au respect mutuel entre filles et garçons.
- En 2016 en particulier nous avons eu le prestataire Olympio qui intervenait plus sur les stéréotypes de genre, sur une action « *Emoi et toi* ». « *Tchao Tarzan* » qui a d'ailleurs fait l'objet d'un financement Politique ville

afin d'améliorer justement les relations entre filles et garçons au sein de l'établissement scolaire.

- Enfin, le Football club de Dammarie-lès-Lys qui continue de développer son football féminin puisqu'une seconde section féminine a ouvert sur cette saison.

Voilà M. le Maire pour ce rapport égalité hommes/femmes.

**M. BATAIL** : J'ai juste une question, c'est « *Tchao Tarzan* » mais « *bonjour Jane* » aussi.

Mais en dehors de cela, on voit qu'on fait une répartition que je trouve intéressante et on voit que cela n'a pas toujours trait au grade, puisqu'il y a des vieilles idées qui consistent à dire que les femmes sont sous-représentées dans un certain nombre de fonctions, on voit que ce n'est pas le cas à Dammarie-lès-Lys. Evidemment, il y a la question des recrutements, cela a été aussi évoqué. Il y a une notion de départ à la retraite et puis une notion de recrutement qui intervient à ce moment-là. Il faut aussi qu'il y ait des candidates si on veut que ces ratios soient maintenus et dans toutes les fonctions, dans tous les grades au fur et à mesure des renouvellements de poste.

Y a-t-il des questions ou demandes d'interventions sur ce rapport ? M. LAOUITI.

**M. LAOUITI** : J'ai juste trois petites remarques.

Déjà, je pense vraiment qu'on peut se féliciter des ratios entre hommes et femmes surtout au niveau de la direction, puisqu'on sait que dans les administrations, la majorité des agents sont féminins depuis plusieurs années. Mais au niveau de l'encadrement, c'était plus masculin. La Ville de Dammarie peut être un exemple là vu les chiffres que sort ce rapport. Néanmoins, je ne suis pas trop fan des comparaisons hommes/femmes au sein du travail parce que je pense que c'est plus la compétence qui doit ressortir dans le recrutement.

Juste deux petites remarques concernant les actions sur le territoire. Je vois que le CCAS et les associations à vocation caritative offrent un accompagnement des femmes avec ou sans enfant en situation de précarité. Je voulais savoir si c'était simplement réservé aux femmes ou par exemple un père monoparental pouvait avoir accès aussi à cet accompagnement, ou c'est indépendant.

**M. BATAIL** : Il se trouve que malheureusement majoritairement...

**M. LAOUITI** : Ce sont des femmes.

**M. BATAIL** : Dans cette situation mais bien évidemment il n'y a pas de discrimination...

**M. LAOUITI** : Concernant le Foot Club de Dammarie qui développe le football féminin, cela va peut-être concerner une prochaine délibération mais je voulais savoir puisque M. THERAULAZ nous avait dit que lors de l'attribution aux

associations sportives, il y avait certains critères qui allaient rentrer en compte. Est-ce que la Municipalité demande à ce que les associations aient une politique pour que les filles accèdent facilement au sport et qu'il y ait des sections féminines dans tous les sports de la commune, pour prendre exemple sur le club de foot.

**Mme KUNDIG-BORDES** : Il n'y a pas de politique particulière, on ne peut pas forcer les gens à venir.

**M. LAOUITI** : Un club de sport, on peut inciter en faisant de la pub...

*Hors micro*

**Mme KUNDIG-BORDES** : Après c'est particulier, je veux dire un club de danse c'est pareil, il peut inciter les garçons à venir et ils ne viennent pas. C'est bien dommage mais c'est comme cela.

**M. BATTAIL** : En tout cas ce qu'on peut dire, c'est que le club de foot a une démarche particulière dans deux axes dans ce registre-là. Parce qu'effectivement, animer des sections foot féminines, ce n'est pas évident a priori, même si le foot féminin a pris du galon en termes de popularité. Mais il y a quand même une vraie démarche à avoir et cela ils l'ont.

Ils ont aussi une démarche particulière pour tout ce qui concerne le comportement au sens large autour des terrains de foot et c'était un des axes prioritaires qu'on leur avait fixés, qu'ils ont d'ailleurs remplis. Je pense aux différentes manifestations qui ont pu se tenir. J'avais insisté sur le fait que le maintien, voire le développement de la subvention au club de foot, devait s'associer à des actions éducatives et pas uniquement d'éducation au football mais aussi d'éducation au sens large et c'est ce qu'ils font avec un certain succès.

Je discutais avec Karim IDIR là ce matin et il me disait qu'ils auraient d'autres initiatives à nous présenter prochainement pour montrer leur implication en la matière. Je pense qu'en termes de football, cela aussi au fond, c'est une partie de la démarche. S'il y a un peu moins de tarzans sur les terrains de football, je pense que cela encourage aussi peut-être un certain nombre de Jane à venir jouer. Je pense que c'est un bon vecteur. Mais ils sont impliqués là-dedans.

**M. LAOUITI** : Ce n'est pas vers le club de foot, c'était vers les autres clubs sportifs. Est-ce qu'ils avaient la même démarche que le club de foot ?

**M. BATTAIL** : A priori, il n'y a pas de démarche particulière qui soit initiée à ma connaissance. Il a été rappelé que par exemple en matière de danse, cela paraît être une mission un peu compliquée. Mais ce qui est sûr c'est que si une quelconque association souhaite développer une action particulière en la matière, évidemment elle recevra le soutien qu'elle mérite. Mais on n'a pas été sensu stricto saisi d'autres demandes qu'en matière de foot. Là, il y a eu des actions un peu spécifiques.



**Mme KUNDIG-BORDES** : Il y a peut-être une demande en cours, la boxe féminine.

**M. BOUKLOUCHE** : En tout cas, peut-être à préciser sur ce registre-là et les associations sont certainement au courant. Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la Politique de la ville, il y a un axe contrat de ville avec effectivement la thématique égalité hommes/femmes dans l'idée d'aider au financement de projets. Donc là en l'occurrence, toute association pourrait candidater sur un projet sur l'égalité hommes/femmes.

**M. BATAIL** : Donc, on a retenu la boxe féminine, cela peut être une piste. Rodolphe.

**M. CERCEAU** : Juste une précision que j'avais déjà évoquée en commission qualité de vie. Sur l'égalité hommes/femmes qui est une chose effectivement à la fois importante mais aussi une priorité nationale à horizon 2020. Il ne faut pas oublier que le premier frein à cette égalité, c'est le Code du travail et qu'aujourd'hui, une femme qui choisit d'être à temps partiel pour s'occuper de ses enfants n'a pas la même possibilité en termes de contrat de travail de bénéficier de forfaits etc. Donc cela veut dire qu'en clair, le législateur lui-même qui nous demande d'en faire une priorité dans le même temps fait tout ce qu'il faut pour qu'il n'y ait pas d'égalité hommes/femmes, en tout cas d'un point de vue évolution et rémunération.

Donc, je pense qu'il faudrait déjà passer par là pour arriver au reste. Je souligne quand même qu'effectivement, la Ville de Dammarie est plutôt en bon schéma en termes de répartition d'une part mais aussi en termes de présence féminine dans les instances de gouvernance technique de la commune.

**M. BATAIL** : Merci Rodolphe de ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes ?  
**M. ALIX**.

**M. ALIX** : Oui, bonsoir.

Simplement savoir s'il serait possible pour une prochaine édition de ce rapport dont je remercie les services pour l'élaboration et **M. BOUKLOUCHE** pour la présentation, d'approfondir un peu, en fournissant peut-être des chiffres complémentaires dans le temps, parce que cela permettrait de voir probablement des évolutions positives au niveau de cette thématique-là, de cette problématique-là au niveau du personnel et peut-être d'ouvrir un peu pour mettre en perspective avec les actions menées sur le territoire pour améliorer la situation avec des chiffres, peut-être issus de l'INSEE notamment, mais qui permettraient de voir un peu comment tout cela évolue également dans le temps et dans l'espace, simplement.

**M. BATAIL** : C'est une bonne remarque dans le cadre de l'évaluation au sens large.

Après, ce qu'il faut dire aussi c'est que l'année dernière, on s'était appuyé sur une association à caractère régional pour élaborer le rapport et que là, il faut qu'on puisse s'appuyer peut-être aussi sur d'autres parce que c'est un travail assez important à fournir. Bien sûr, la synthèse est assez simple à présenter mais cela représente pas mal de travail. Donc il faut sans doute, mais je trouve cela intéressant bien sûr, d'abord en se comparant on apprend toujours, et puis en se comparant par rapport à ce qu'on faisait avant. Soit on se console, soit on se désole.

Rodolphe.

**M. CERCEAU** : Je vais encore revenir sur le sujet de la mixité mais c'est un sujet qui m'intéresse particulièrement.

Il faut quand même que vous sachiez M. ALIX que sur votre territoire, vous avez une structure qui s'appelle Mission emploi-insertion Melun Val-de-Seine qui est l'une des seules structures franciliennes à porter un dossier sur l'égalité hommes/femmes et sur la mixité, cofinancée par le Fonds social européen et que le fait qu'il n'y ait pas plus de sollicitations, en tout cas d'autres structures, à vouloir travailler sur cette dimension fait qu'aujourd'hui, l'axe en question est quasiment abandonné et que cette action vraisemblablement verra la fin au mois de juin. Alors même que des entreprises comme l'hôpital de Melun, comme Nestlé, comme un certain nombre d'autres grosses enseignes, étaient prêtes justement à travailler sur le fond de ces sujets-là et que je trouve dommage que finalement, on en fasse une priorité mais qu'en même temps, on l'affiche mais on ne le fait pas.

**M. BATAIL** : Bien. Merci de toutes ces précisions. On considère que l'information a été donnée. Y a-t-il un vote sur le rapport ?

**M. BOUKLOUCHE** : Non

**M. BATAIL** : Simplement on prend acte du rapport et on remercie M. BOUKLOUCHE de sa présentation.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du rapport sur la situation de l'égalité femmes-hommes sur le territoire de Dammarie-lès-Lys.

#### **4. 2018-022 – Budget primitif 2018**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : On va en venir au sujet auquel je voulais passer tout à l'heure un peu vite, qui est le budget primitif 2018.

En termes de présentation générale, il est toujours bon de rappeler la masse budgétaire, d'ailleurs pour pouvoir le dire aussi à l'ensemble des personnes, un

chiffre simple, 52 987 297 € soit 2 414,11 € par habitant. Des fois, il y a des personnes qui perdent un peu de vue ces chiffres.

L'évolution vous le voyez – la courbe est assez aplatisante – entre 2016-2018, une évolution de 9 millions d'euros sur la masse globale du budget. Bien sûr, des répartitions ensuite entre fonctionnement et investissement. Vous voyez qu'à Dammarie-lès-Lys, la section d'investissement est plutôt bien dotée puisque cette année, elle s'établira à 21 882 227 €.

La répartition précédemment présentée sous forme de camembert, avec la distinction entre les recettes et les dépenses qui vous est proposée là et un autofinancement qui s'établira cette année à 2 895 164 €, ce qui est un chiffre particulièrement honorable.

Les dépenses de fonctionnement, montants tous confondus, 31 105 070 € :

- les frais de personnel, le poste principal, nous sommes en collectivité territoriale, 60,74 % des dépenses, donc 17 135 000 € ;
- les charges à caractère général pour 8 533 548 € ;
- les autres charges de gestion, des charges financières, des dépenses imprévues et puis des charges exceptionnelles.

Tout cela pour un ratio de 1 417 € par habitant.

Ce qu'il faut présenter aussi, c'est-à-dire le ratio de rigidité des charges structurelles, au fond celles sur lesquelles on peut relativement peu intervenir, qui est de 58,28 %. Comment finance-t-on cela ? Par des recettes à hauteur de 31 105 070 €. Vous voyez que la part la plus importante du camembert, qui est en bleu, 63,60 % des recettes, c'est la fiscalité, 19 782 000 € avec les chiffres qui vous sont détaillés dans le petit tableau de droite, avec bien sûr :

- taxe foncière, taxe d'habitation, qui sont le plus gros morceau ;
- l'attribution de compensation qui nous vient de la Communauté d'Agglomération au titre de la perte ancienne de la taxe professionnelle pour 3 500 000 €,
- dotation de solidarité communautaire, 400 000 € ;
- les autres impôts locaux ;
- le FSRIF, le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour 1 780 000 € ;
- et puis les autres taxes pour 894 000 €.

Du point de vue des dotations, vous avez leur présentation. Vous voyez que la DGF constitue toujours, malgré sa baisse ces dernières années, la portion principale à 7 010 000 € soit 22,5 %.

Voilà ce qu'on peut dire au niveau de ces recettes. Simplement souligner l'importance de ce que représente la perte à venir de la recette taxe d'habitation, non pas la perte dans l'absolu, puisqu'elle sera compensée. Mais vous voyez qu'il y a là évidemment un levier important qui est une nouvelle fois retiré aux collectivités territoriales. Donc ce sera un élément de rigidité supplémentaire quant à la perception des recettes.

Tout cela nous conduit à un autofinancement :

- une épargne brute qui est la différence simple entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de 2 895 164 € ;
- avec une épargne de gestion, vous savez ce que c'est que l'épargne de gestion, c'est-à-dire l'épargne brute plus les intérêts de la dette, pour 3 544 564 € ;
- l'épargne nette qui est l'épargne brute à laquelle on retranche le capital de la dette, pour 695 164 €.

Les dépenses d'investissement, vous avez vu sur le tout premier camembert présenté, l'importance de la section d'investissement par rapport à la section de fonctionnement, 21 882 227 € dont 21 482 227 € de mouvements réels, c'est-à-dire la réalité de ce qui est mis en investissement, soit :

- des dépenses d'équipement de 860,28 € par habitant ;
- un capital de la dette à 2 200 000 € ;
- des équipements nouveaux pour 18 882 227 € ;
- une réserve constituée pour dépenses imprévues de 400 000 € ;
- des mouvements d'ordre pour 400 000 € qui étaient la différence dans les premiers chiffres que je vous ai présentés entre 21 882 000 et 21 482 000.

Vous avez la répartition générale de ces dépenses. Vous voyez que les travaux sur le patrimoine bâti sont les plus importants. Nous avons du patrimoine, nous avons des équipements, la ville est riche en équipements évidemment, cela coûte des sommes importantes pour entretenir ce patrimoine.

- des travaux d'aménagement urbain pour 5 244 700 € ;
- puis le renouvellement urbain pour 4 953 704 €.

Le reste étant des portions plus modestes du camembert.

On va passer en revue les différents secteurs :

Les écoles, traditionnellement un poste important, 2 374 471 € avec :

- la fin de l'épisode concernant la rénovation des menuiseries, en menuiserie fenêtre à Paul-Doumer ;

- l'isolation au groupe scolaire Maurice-de-Seynes pour 439 200 €.
- puis le réfectoire du groupe scolaire Tessen, là il y a 1 495 000 € en études travaux et on mentionne le parking puisqu'il y a aussi une délocalisation du parking, puisque le bâtiment réfectoire va occuper un parking actuel et ce parking sera retransféré sur une autre parcelle voisine, donc l'offre sera reconstituée.

Les sports pour 487 400 € avec :

- à la fois des compléments de financements ;
- un gros module sur la piscine avec la modification du chauffage ;
- l'isolation, des réfections de toiture à Jean-Zay pour 50 000 € ;
- différents aménagements dans tous les stades et tous les sites sportifs de la ville.

Les équipements culturels :

- des travaux à l'annexe de l'Espace Pierre-Bachelet ;
- puis l'équipement de la médiathèque puisqu'il y a cette opération de retransfert qui va s'effectuer de nouveau sur le centre Schweitzer.

La Petite enfance, 790 720 € :

- la crèche Jacqueline-Bonjean que nous n'avons pas encore visitée.
- mais en revanche nous avons hier inauguré la Maison de la petite enfance avenue Henri-Barbusse, un très bel équipement, très sympathique en plus du point de vue de l'harmonie de couleur. Je pense que c'est un bâtiment où les enfants seront bien et où toutes celles qui travaillent au contact des enfants se trouveront bien.

Evidemment, je renouvelle ici les excuses les plus plates des services, mais également les excuses du maire tout simplement, vis-à-vis de ce qui s'est passé pour la gestion des travaux. On a été les victimes d'une entreprise qui n'a pas fait ce qu'elle avait promis de faire. Je crois qu'on a pris la bonne décision à un moment, même si vraisemblablement il y aura un contentieux à la clé, parce que dans ces cas-là personne n'est content. Mais je crois qu'on a bien fait, parce que sinon on y serait peut-être encore. C'est pour cela aussi que j'ai insisté mais que les services sont ici publiquement remerciés, de fixer une date parce qu'il fallait qu'à un moment donné, on sorte de cette affaire-là et qu'on considère que tout était plié et que tout le monde allait pouvoir commencer à travailler dans ce beau bâtiment.

J'ai eu beaucoup de plaisir à le visiter, je l'avais déjà visité d'ailleurs du temps où il y avait des fenêtres qui n'allaient pas. Ce qui m'avait conduit à dire que ça y

est, cela avait été comme cela et puis, qu'il fallait qu'on prenne une autre orientation. Mais je trouve vraiment que c'est une belle réalisation et de surcroît à un endroit qui me semble parfaitement adapté avec tous les équipements qu'il y a autour. Je pense à la ferme enfantine et au parc Soubiran.

Les autres bâtiments, là il y a toute une liste. Quand on dit autres bâtiments, il y a beaucoup de bâtiments publics mais principalement :

- des mises en accessibilité, il y en a une que tout le monde peut visualiser, devant le perron de l'Hôtel de ville ;
- des travaux au cimetière, il y a eu des travaux d'enherbement, de clôtures et des travaux de columbarium ;
- des travaux à l'église puisque l'église étant à proximité étroite de la salle des fêtes, nous avons des travaux de mise en sécurité qui sont à faire du fait de la proximité immédiate des deux bâtiments, puisque les normes ont changé en la matière ;
- des travaux au local des Restos du cœur, en se disant que s'il se dessine d'autres pistes, on sera peut-être amené à faire autrement. Le bâtiment est vétuste, il est ce qu'il est. En tout cas, si les restos restent à ce endroit-là, il faudra sans doute reprendre partiellement la toiture parce que sinon on risque la catastrophe.
- des travaux à la Direction des affaires culturelles ;
- puis un certain nombre d'autres travaux.

Les espaces verts, 462 000 € avec :

- des travaux de rationalisation des espaces verts.

Rationalisation, c'est tout ce qui est en cours sur la ville pour, non pas éliminer des végétaux ou éliminer des espaces verts, mais simplement les transformer pour rendre leur entretien plus facile par les équipes et plus compatible avec les données actuelles de l'entretien tel qu'il doit se pratiquer. Le Roundup c'est fini, donc il faut passer à d'autres méthodes mais qui sont fortement consommatrices d'énergie humaine et puis de nouvelles machines. Donc cela nécessite aussi de rationaliser tous ces espaces-là avec, je pense, la mise en valeur des grands espaces dont nous disposons. La Ville dispose de très bons espaces verts, j'ai évoqué la ferme enfantine à l'instant, mais il n'y a pas que le parc Soubiran, il y a le parc de l'Abbaye, il y a le parc de Farcy. Ce sont des espaces naturels importants et qu'il faut aussi entretenir, donc cela impose de faire des efforts sur d'autres parcelles et à d'autres endroits pour permettre aux équipes de tout simplement pouvoir assurer leur mission de manière rationnelle.

Pour le renouvellement urbain, 4 953 704 € avec évidemment de très gros morceaux :

- la restructuration du centre Schweitzer, je ne reviens pas en détail dessus, avec un calendrier qui nous amènera dans la dernière partie de cette année ;
- les abords du centre commercial de l'Abbaye, on a évoqué précédemment ce qui est la crèche, mais il y a aussi tout ce qui touche le centre commercial lui-même et puis bien entendu l'ensemble des voiries qui touchent à ce secteur ;
- puis le projet de réaménagement du centre-ville que nous avons commencé à présenter et puis pour lequel nous entrons progressivement, nous avançons dans toutes les phases d'étude.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, 5 244 700 € avec :

- un gros morceau qui est le Pôle santé avec acquisitions et aménagements pour 4 500 000 €.

C'est l'acquisition du bâtiment de la clinique de l'Ermitage, non pas pour y exercer des activités médicales en tout cas chirurgicales, lesquelles se pratiquent à l'heure actuelle. Vous savez que les activités sont pilotées par Saint-Jean l'Ermitage dont on parle pour d'autres raisons d'ailleurs dans la presse actuellement. Mais pour pouvoir permettre d'aménager à terme un Pôle de santé qui est en cours d'élaboration et de permettre la phase de transition puisqu'un certain nombre de professionnels de santé qui sont implantés à Dammarie-lès-Lys et qui n'ont pas recours aux équipements chirurgicaux ou en tout cas qui peuvent avoir la nécessité d'avoir des cabinets de consultation à cet endroit-là souhaitent poursuivre leur activité à Dammarie-lès-Lys. Donc, il s'agissait aussi de leur permettre de pouvoir l'exercer dans de bonnes conditions. A terme évidemment, le projet sera à la fois la réalisation d'une opération immobilière sur le site de l'Ermitage sensu stricto et puis la réalisation de cette maison médicale, de ce pôle de santé qui s'agrégera autour de médecins et de paramédicaux tels qu'ils ont été recensés. Voilà le gros morceau de ce poste-là.

Il nous a semblé, au regard des discussions qu'on avait menées avec les uns et les autres et de la chronologie qu'on voulait pouvoir adopter sur cette opération, qu'il y avait la nécessité de maîtriser le foncier globalement sur la parcelle.

Je salue l'arrivée de Carole CHAVEL.

*Mme CHAVEL entre en séance à 19h23.*

**M. BATTAIL** : Les opérations de voirie pour 2 131 477 € :

- programme de voirie ;
- entretien de voiries.

Il y aura cette année, du fait de la météo et des intempéries, un gros sujet sur les entretiens de voiries. Vous pouvez dire aux personnes qui nous questionnent

régulièrement sur ces questions que cela va se faire, qu'on attendait tout simplement que la météo soit un peu plus clémente. Je ne sais si vous jugez en fonction de ce soir mais c'est peut-être en train de se rétablir et cela permettra aux équipes de travailler de manière la plus solide et la plus pérenne possible puisqu'il ne s'agit pas juste de boucher des trous pour qu'ils soient recréés le lendemain. Donc c'est pris en compte.

- la résidence Jean de la Fontaine pour 216 667 € ;
- la résidence Aquitaine pour apurer toutes les questions contentieuses qui avaient pu être soulevées au fil du temps.

Puis saluer le travail de François BLANCHON et puis des équipes pour être arrivés à solder et apaiser ce dossier-là, cela nous permet d'avancer. J'espère aussi peut-être donner des idées à d'autres pour qu'un certain nombre de contentieux ou de précontentieux puissent évoluer dans le bon sens.

- des aménagements extérieurs au CTM ;
- puis diverses opérations.

Des opérations d'éclairage pour 300 000 € avec :

- des investissements liés à la performance énergétique de nos éclairages pour 117 000 € ;
- divers pour 183 000 €.

Tout cela, c'est l'entretien du parc, la mise aussi aux normes du parc puisqu'il y a aussi des questions de sécurité en pied de pylône et puis sur l'ensemble des armoires qui pilotent ce système-là.

La tranquillité publique donc la poursuite des efforts en matière de vidéoprotection, qui est le déploiement de vidéoprotection pour 180 000 €.

L'équipement des services pour 1 050 255 € avec

- des équipements matériels et mobiliers qui ne sont pas détaillés ;
- en informatique et télécommunication pour 300 000 € ;
- puis des matériels roulants, balayeuses.

Même si une partie de nos activités en matière de balayage a été transférée à l'entreprise, il n'en reste pas moins vrai que nous avons la nécessité de remplacer certains de nos matériels puisque nous persistons aussi à assurer certaines des opérations de balayage en interne.

Comment finance-t-on tout cela ?

- des recettes d'investissement pour 18 987 063 €.



- en autofinancement, je n'y reviens pas, mais c'est 13,2 % de ce qui sert au financement ;
- des dotations pour 1 925 000 €. L'Etat pour 1 027 000 €, le Département 242 000 la CAMVS pour 177 990 €.
- puis évidemment, les emprunts.

Un mot sur la dette de la ville. Vous voyez qu'au fil des années depuis 2011, elle a progressivement diminué. Puis cette année, il y a une remontée de la dette, je vous ai évoqué, ce qui était la question du Pôle santé.

En matière d'investissement sur ce point-là, il faut se dire que les 4,5 millions que nous mettons sur la table pour faire l'acquisition, bien entendu il nous appartiendra et le plus rapidement possible de recéder ce foncier à la fois pour la réalisation de la Maison de santé ou du Pôle de santé et puis aussi pour l'opération immobilière. Donc, si on gomme cette opération-là, on ne va pas la gommer puisqu'elle est importante pour la Ville mais en tout cas, si on extrait l'effet Pôle santé, on se trouve dans un ratio ou en tout cas dans un niveau d'endettement qui n'a pas progressé considérablement depuis l'année dernière puisqu'il faudrait retirer 4,5 millions, le rapporter à 20 000 habitants ; donc on se situerait quelque part par ici dans cette courbe. Il faut que nous nous employions à faire que ce projet-là puisse aboutir le plus rapidement possible pour que d'autres investissements puissent alors être envisagés de manière parfaitement sereine. On n'a pas atteint des niveaux d'endettement considérables même avec cette opération-là.

Voilà pour ce qui concerne le budget ville.

Est-ce que peut-être on fait une pause et puis je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre sur ce sujet-là et puis on examinera le budget annexe, donc le budget de l'annexe, de l'EPB ensuite.

Donc, la parole est à ceux qui souhaitent intervenir. M. BENOIST.

**M. BENOIST** : Oui. Le budget primitif qui nous est présenté est ambitieux. Il consacre une augmentation des dépenses d'investissement à un très haut niveau, le plus élevé depuis le début de la mandature. L'état des finances de la Ville permet d'avoir recours à un niveau d'emprunt également très élevé, environ 15 615 000 €. La reprise des résultats des comptes de 2017 permettra de réduire cet emprunt de près d'un tiers, comme cela se fait pratiquement chaque année. Cela correspond entre autres à la non-réalisation ou au différé de certains projets. Nous noterons parmi cela le projet de l'Abbaye du Lys, dont le futur centre commercial sort enfin de terre.

La photographie prise à l'instant de ce budget primitif montre que la Commune a les moyens de conduire des projets d'envergure quant aux opérations et travaux dans les écoles, pour le renouvellement urbain, la restructuration du centre-ville

et pour les programmes de voirie. A cette occasion, j'aimerais revenir sur l'état de la rue Ernest-Guillard et puis sans refaire totalement la rue de Seine, mais d'apporter un petit aménagement provisoire afin d'éviter le phénomène de piscine dès qu'il pleut.

L'acquisition des bâtiments de la clinique de l'Ermitage qui pèse sur les investissements serait remboursée dans les deux ans à venir. Loin d'être un acte charitable pour le groupe Saint-Jean l'Ermitage, dont la période d'observation était maintenue jusqu'au mois de juillet par le Tribunal de commerce d'Ivry. Nous n'avons pas une grande lisibilité sur l'opération du Pôle santé ou Maison de santé. Par ailleurs, au regard des moyens de la Commune, la presse locale annonce la démolition de l'ancienne patinoire. Là encore, je n'ai rien vu de tel dans la présentation du budget. C'est un sujet important, l'amiante y est présente et pourtant elle est laissée à l'abandon depuis 2009. Elle aurait pu avoir une autre destination.

Un certain nombre d'équipements manquent, une salle de sports dédiée aux sports d'opposition, un lieu plus adapté pour la pratique du tennis de table.

Il manque aussi une ambition pour s'orienter vers la dépollution de certaines friches industrielles, comme par exemple celles d'Everit, Saint-Gobain essaie de nous rappeler par la voie de leurs avocats à certaines occasions le caractère dangereux du site.

La Maison de la petite enfance inaugurée hier, qui est effectivement un très bel équipement, témoigne également d'une certaine faculté à revisiter la destination des équipements et du patrimoine de la ville. Le site avec quelques travaux est devenu le cadre idéal pour accueillir les jeunes enfants. Cela aurait pu être aussi anticipé dès la restructuration du centre Schweitzer.

Donc à l'instant t, ce budget peut être séduisant mais sur une période plus longue, nous aurions aimé que d'autres priorités soient portées. Ces raisons non exhaustives font que nous ne voterons pas ce budget.

**M. BATAIL :** Je vous remercie de votre intervention. J'ai caressé pendant un instant l'espoir que tout allait bien, je me disais. Mais je vois que vous n'avez pas perdu certaines convictions. Peut-être vous apporter quelques éléments de réponse sur certains points.

Pour l'instant tout ce qui est les voiries, cela a été envisagé mais de manière très globale, donc on n'a pas le détail du projet. Mais cela me paraît être une bonne opportunité de pouvoir travailler à cet endroit-là et en tout cas d'expliquer à nos partenaires en la matière qu'évidemment, il va falloir faire quelque chose aussi à ce niveau-là pour que cela ne se dégrade pas encore plus du fait du passage des camions, même si ce ne sera pas un passage aussi important qu'on l'avait imaginé au départ.

Pour ce qui concerne la patinoire. Je crois que j'ai eu l'occasion de le dire mais peut-être le redire. Il y avait une première question qui était à traiter, qui était le sujet de l'extension de la mosquée en fonction des options que prenait l'association culturelle. Donc ce sujet est traité, je ne vais pas dire plié puisqu'il reste encore à faire les travaux, les aménagements etc. Mais on sait que c'est en cours de réalisation. Donc on va se pencher sur ce qui concerne la patinoire. L'idée est de toute façon qu'au cours de l'opération telle qu'elle se présentera, évidemment la démolition de la patinoire sera traitée. Mais il nous semblait plus intéressant, plus judicieux de traiter la question de la démolition de la patinoire au moment où une opération se constituerait définitivement. C'est ce qui sera fait j'espère et je pense en cours d'année puisque je crois que François BLANCHON a déjà vu un certain nombre de personnes sur ces questions-là.

Puis nous avons aussi à définir l'ensemble des contraintes, on les connaît. Dans ce secteur-là, il y a à la fois des questions d'urbanisme mais il y a des questions aussi de stationnement. Bref, toutes ces questions-là sont à envisager et c'est ce qui permettra de dimensionner un projet quel qu'il soit de la manière la plus juste. Donc nous avons à re-synthétiser tout cela.

Pour ce qui concerne les terrains pollués, alors là pour le coup, c'est quelque chose qui échappe à la compétence de la Ville. Vous savez que la plupart des terrains, en tout cas ceux que vous avez évoqués, sont sous maîtrise théorique de l'Etablissement public et foncier. Certaines sociétés jouent parfaitement le jeu, d'autres jouent un peu la montre en se contentant de ce qui a été fait par le passé. Il y a une vigilance de l'EPF sur ces questions. Puis vraisemblablement, sur tout le secteur du Clos Saint-Louis qui, vous le savez, fait l'objet d'une attention particulière au niveau du Contrat d'intérêt national, puisqu'il est mentionné spécifiquement dans le Contrat d'intérêt national, mais nous devons définir un peu comment cela va se passer. Parce que c'est clair qu'on a pris le problème par un peu tous les bouts et on a absolument besoin de ce que l'Etat va nous dire en la matière. L'Etat détient un certain nombre à la fois de leviers de commande au travers des contraintes environnementales qui sont fixées, au travers des normes de dépollution qui sont fixées etc.

Donc nous sommes dans l'attente de la position définitive de l'Etat, je crois que cela ne saurait plus tarder maintenant, pour expliquer de manière définitive ce qui peut être fait sur l'ensemble de ces terrains-là. Mon sentiment est qu'il y a une partie qui doit ou restera industrielle ou à vocation industrielle pendant un certain temps et sans doute une partie qui sera urbanisable plus facilement en établissant tout simplement une hiérarchie dans le niveau de pollution.

La Ville a pris l'option dans le Plan local d'urbanisme de mettre toute cette zone-là dans ce qu'on appelle PAPA, peu importe le sigle mais cela veut dire grosso modo que tant qu'on n'a pas un projet global sur le site, il ne s'y passe pas grand chose. Cela me semble une attitude juste rationnelle tant que les collectivités de plus haut rang et l'Etat en particulier ne nous auront pas donné un peu les clés

du système. Parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'aller trouver un aménageur et de lui dire, voilà il y a une cinquantaine, une soixantaine ou peut-être plus d'hectares à aménager, mais de nous dire qui fait quoi, qui paie quoi et qui s'occupe de quoi. Là il y a toujours de l'incertitude ; on est en train de lever ces questions puisque l'Etat est revenu dans la boucle.

J'imagine qu'on aura des choses plus précises à vous dire. Il ne s'agit pas d'un manque d'ambition, il s'agit juste qu'il faut aussi qu'on vous dise un peu par quel bout il faut prendre le problème et pas uniquement le prendre avec un parti pris d'aménagement. On sait à peu près ce qui peut être fait. Il n'y a pas de question là-dessus. Mais en revanche, il faut savoir maintenant qui paie quoi et qui fait quoi. Cela, on est en attente.

D'autres interventions ? M. ALIX.

**M. ALIX :** Oui. Je ne vais pas déroger à cet exercice ma foi très agréable que de commenter ce budget 2018 et je partage en cela un certain nombre des éléments qui ont été présentés par mon collègue Vincent BENOIST.

Je ne reviendrais pas en introduction sur ma demande récurrente presque lancinante d'avoir des éléments, si ce n'est un compte administratif complet, mais au moins des perspectives, des éléments sur les réalisés. Car ce compte administratif, si il permet d'éclairer la politique d'investissement de la Ville, quant aux réalisations, il permet aussi de voir de quelle manière est construit le budget municipal un peu plus clairement et notamment le fait que d'année en année, la section de fonctionnement présente un excédent important qui conduit à s'interroger sur la manière dont est conçu ce budget en équilibre bien sûr, mais qui systématiquement minore les recettes et surestime les dépenses. C'est une interrogation qui est la mienne même si je comprends bien que cela permet de venir financer la section d'investissement chaque année.

Je reviendrai sur quelques petits éléments concernant cela. J'ai déjà dit à plusieurs reprises l'an dernier, les années d'avant, qu'un certain nombre de données brutes de la commune étaient à considérer comme saines, positives. Je pense à l'autofinancement, je pense à la dette, même si effectivement la politique ambitieuse qui s'enclenche cette année va avoir une incidence forcément sur ce niveau d'endettement soutenable, on l'a bien vu sur la capacité de la commune à se désendetter dans le temps. Donc là n'est pas la question, mais le contexte et j'y reviendrai un peu après, le contexte national invite tout de même à la prudence sur cette question-là.

Je reviendrai sur quelques éléments concernant des propositions émises à plusieurs reprises lors du débat d'orientations budgétaires, mais aussi à travers d'autres échanges que nous avons eus dans le cadre de ces débats sur les budgets municipaux et regretter un peu que ne soient pas prises en compte ces demandes. Je note les efforts fournis par exemple sur la mise en place d'un plan concernant les points lumineux de la ville pour les rendre plus vertueux en termes

d'économie d'énergie, pour les rendre plus efficaces aussi en termes de pollution du ciel. Je réitère une demande concernant le parc de l'Abbaye où j'ai le plaisir de voir que des espaces en libre accès sportifs seraient mis en place et c'est une satisfaction parce que c'est quelque chose qu'on a défendu de longue date, mais qu'on puisse aussi permettre un cheminement lorsque la nuit tombe en son sein parce que beaucoup de personnes se déplacent, j'en vois parfois avec des petites loupiotes qui traversent le parc. Je pense que sans rendre ce parc complètement rempli de lampadaires, une traversée lumineuse ne serait pas inutile.

Je le soumets à la réflexion, je l'ai déjà fait par le passé et j'espère qu'à force de persuasion, cette proposition sera entendue.

Un autre élément est sur la participation active des citoyens et le fait de les intéresser à la construction de ce budget, à travers une enveloppe qui pourrait leur être mise à disposition, ce n'est pas la première fois que j'évoque ce sujet. J'y reviens parce que c'est une vraie manière de permettre aux citoyens de s'impliquer et pas seulement ceux qui sont concernés par le conseil citoyen dont on connaît la faiblesse de la dotation et je le regrette, on l'a vu dans le cadre du budget communautaire, je crois que c'est 10 000 € pour l'ensemble des conseils citoyens qui leur est alloué pour mettre en place des actions, c'est tout de même très faible.

Si la commune pouvait envisager de définir une enveloppe et laisser la possibilité aux citoyens de mettre sur pied des projets qui leur tiennent à cœur dans leur quartier par rapport à des enjeux de cadre de vie, je pense que cela permettrait peut-être de réintéresser aussi les citoyens à la chose publique.

J'en ai déjà parlé donc je n'y reviendrais pas plus avant mais simplement vous dire que si des éléments positifs ressortent de ce budget, un certain nombre de réserves nous conduiront à ne pas le voter. Ce n'est pas une surprise pour vous, M. le Maire, mes chers collègues, mais je voudrais étayer un tout petit peu ce propos. Sur le projet qui est le vôtre effectivement, nous ne partageons pas la philosophie générale de votre projet, ce n'est pas une surprise. Puis sur les choix qui sont les vôtres, mon collègue M. BENOIST en a cité quelques-uns que je partage. J'y ajouterais un regret concernant la possibilité d'aller vers la construction d'un nouveau groupe scolaire, lors du débat d'orientations budgétaires, il nous a été indiqué qu'au vu des évolutions démographiques de la ville, ce n'était pas pertinent, j'aurais aimé avoir un peu plus d'éléments parce que territorialement parlant, il y a quand même des secteurs de la commune qui sont un peu isolés, un peu éloignés de groupes scolaires de proximité. Il me semble qu'il aurait été intéressant de pousser un peu plus loin cette réflexion concernant un nouveau groupe scolaire.

La question également du centre de loisirs parce que si nous disposons aujourd'hui d'un équipement de très grande qualité avec le Bois du Lys, son avenir demeure incertain, nous sommes sur un contrat de location. Peut-être

qu'un jour, il faudra de nouveau se poser la question de savoir si un ou plusieurs centres de loisirs

ne seraient pas utiles dans la ville.

Enfin, le déficit également d'espaces partagés librement accessibles, moyennant la mise en place d'une grille tarifaire aux Dammariens pour l'organisation de divers événements familiaux, cela n'existe pas sur la commune, en tout cas sur le contingent des espaces municipaux, des salles municipales. Il me semble que cela pourrait être un angle intéressant à développer.

Pour terminer, je regrette également que nous n'ayons pas pu obtenir, pourtant, il me semble que vous nous l'aviez proposé, M. le Maire, d'avoir accès au programme pluriannuel d'investissement qui existe puisqu'il a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et qui permettrait d'éclairer un peu la manière dont sont construits ces plans sur le long terme qui n'interdisent pas évidemment de prendre en compte des opportunités, de prendre en compte l'actualité mais qui permettent de se projeter dans l'avenir et de comprendre pourquoi par exemple on est passé d'un budget d'investissement, je ne vais pas m'en plaindre, j'ai moi-même qualifié la gestion municipale parfois d'être un peu trop tranquille. Là, on part sur un cycle d'investissements plus fort mais ne pas avoir la possibilité de comprendre pourquoi est-ce que pendant plusieurs années, on a été à un niveau d'investissement plus bas et pourquoi tout d'un coup et je ne voudrais pas y voir des visées électoralistes, certainement pas, mais qui permettent de pouvoir comprendre pourquoi est-ce qu'on se dirige vers une augmentation importante de l'investissement. Ce serait intéressant qu'on puisse voir un peu comment vous construisez les choses dans le temps. C'est une demande à nouveau récurrente.

Puis, quand même dire que dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, où l'on connaît quand même des baisses de dotations diverses et variées, on l'a vu sur les dotations étatiques, on l'a vu aussi sur les dotations communautaires. On le voit par exemple aussi avec le projet de centre-ville où je regrette que Melun ait pu accéder au fonds Action Cœur de Ville, le fonds d'Etat créé pour la rénovation des centres-villes, comme d'autres villes de Seine-et-Marne et que Dammarie par exemple n'en bénéficie pas, on voit qu'il y a une vraie difficulté là-dessus.

Quand on voit également le sort qui pourrait être réservé à l'avenir aux collectivités territoriales, je pense évidemment à la refonte de la taxe d'habitation mais tout cela n'est pas figé non plus et peut encore être amené à évoluer. Je suis un petit peu circonspect sur la manière dont aujourd'hui on se lance dans ce plan d'investissement important et plus circonspect encore sur le sort qui sera réservé à l'avenir. Je sors un petit peu du budget municipal à proprement parler mais sur le sort qui sera réservé aux collectivités territoriales avec cette recentralisation assez marquée qu'on sent de la part de la politique gouvernementale et qui pose la question, à terme, de la libre administration des collectivités et de leur

autonomie sur des plans fiscaux mais pas seulement où je suis extrêmement inquiet de ce qui pourra advenir sur ce sujet.

**M. BATAIL :** Concernant le sujet des comptes administratifs et des budgets primitifs finalement, lorsque je fais référence à la dernière séance de Conseil communautaire, je ne peux que me réjouir que l'on ne présente pas les chiffres en même temps parce que cela conduit certains – et vous n'en faisiez pas partie – à présenter et comparer des chiffres qui n'étaient pas comparables. On voit que l'exercice peut être un petit peu délicat et que peut-être certains peuvent aussi trouver là des sources de confusion savamment entretenues.

Ce n'est pas une raison suffisante, je vous l'ai dit plusieurs fois, traditionnellement, c'est un peu comme cela que cela se faisait : budget primitif, compte administratif et ensuite, budget supplémentaire ou budget modificatif. Au fil du temps, on a adopté un petit peu les différentes stratégies et un petit peu aussi en fonction de l'intérêt et de l'opportunité qu'il y avait à mobiliser certains fonds par anticipation. Par exemple, quand on a été au début des grosses opérations de rénovation urbaine, je peux vous dire que le compte administratif, on l'a voté très rapidement au moment du budget parce que cela servait à l'alimenter.

Donc là, il n'y a pas de stratégie particulière mais enfin une nouvelle fois, quand je vois ce que cela conduit parfois à faire, je suis un petit peu réservé. Il ne faut surtout pas que certains ensuite soient tentés de confondre ce qui est compte administratif aux résultats et puis budget primitif parce que cela conduit à des égarements, nous avons là-bas en tout cas, à la Communauté d'Agglomération, une opposition qui se charge de le faire remarquer avec brio.

**M. CERCEAU :** Je souhaite juste rappeler à M. ALIX que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, vous avez été le premier à souligner la qualité de la gestion de la ville, la qualité des comptes de la ville et que vous avez réitéré mais avec un peu plus de pondération. Je trouve que c'est un peu dommage parce que cela veut dire aussi que là où régulièrement, vous remerciez les services pour leur investissement et leur engagement, vous sous-estimez finalement ces mêmes services qui régulièrement sont à l'affût des subventions qui peuvent être récupérées sur les investissements que la commune peut réaliser, alors même qu'effectivement, ces investissements servent à nos concitoyens, à nos administrés et que régulièrement, les choses sont faites pour que des coûts initialement prévus soient finalement revus à la baisse ou en tout cas, avec des participations qui sont plus importantes.

Deuxième chose sur l'augmentation de la dette puisque vous le soulignez également, rappeler que là, c'est juste par expérience, je suis à titre professionnel hébergé dans des locaux qui ont été achetés par la Communauté d'Agglomération il y a maintenant bientôt douze ans, qui ont coûté 4 millions d'euros à la Communauté d'Agglomération ; Communauté d'Agglomération qui a ensuite revendu une partie des deux bâtiments, donc un bâtiment qui est devenu

aujourd'hui le H Center à la Rochette, une autre partie qui est devenue une résidence étudiante, une autre partie qui est devenue le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) que vous connaissez bien et dernièrement, une autre partie de terrain qui fait l'accueil de jour pour les jeunes handicapés, en tout cas, handicapé mental et qui accueille également l'ordre des médecins.

Cela veut dire que de l'investissement initial, on a vraisemblablement – et là, je n'ai pas les chiffres donc je ne me risquerais pas là-dessus – plus rapporté que coûté puisque les travaux d'investissement dans le bâtiment où est installée la structure, c'est 400 000 € qui, je pense, depuis douze ans sont maintenant amortis. Cela veut dire que l'investissement des 4,5 millions d'euros liés à la clinique de l'Ermitage vraisemblablement va permettre à la ville, non seulement de récupérer rapidement ses deniers mais également d'apporter un service nouveau à la ville et à ses habitants, tout en permettant une opération certainement immobilière qui ramènera de quoi finalement juguler la dette telle que le précisait M. le Maire et de permettre d'autres investissements également.

Sur la question des citoyens, je trouve que c'est là aussi encore une fois être en dehors de ce qu'est la réalité, de ce que les services de la ville proposent aux citoyens puisqu'on parlera tout à l'heure du budget des associations, il n'y a pas une seule association sur Dammarie-lès-Lys qui ne soit pas accompagnée par les services pour déposer des dossiers de demande de subventions.

Donc, les conseils citoyens, c'est une chose.

#### *Intervention hors micro*

**M. CERCEAU :** Oui, vous avez dit qu'il n'y avait pas de budget participatif dévolu aux citoyens et que les conseils citoyens étaient sous-dotés ou en tout cas, pas suffisamment dotés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les citoyens en question, depuis la loi de 1901, ont tout loisir de se réunir en association et toutes les associations de la commune sont accompagnées dans la réalisation des dossiers qui sont à déposer auprès des services de la ville qui ensuite, donnent lieu à des commissions qui répartissent le niveau des budgets des uns et des autres. Je pense qu'on ne peut pas, à un moment dire blanc et finalement, on est plutôt sur le gris ; soit on reconnaît à la fois la qualité de gestion de la commune et l'engagement des services, soit on remet en cause mais à ce moment-là, excusez-moi mais on remet en cause au moment du débat d'orientations budgétaires et non pas au moment du vote du budget primitif.

**M. ALIX :** Justement, si vous me permettez de répondre, je suis ravi de voir que M. CERCEAU ce soir se sent d'humeur prolixe, cela n'a pas toujours été le cas mais je le remercie de participer au débat. Simplement, je suis un peu surpris de ses commentaires parce qu'il me semble qu'il tombe un peu à côté. Les éléments que j'ai fournis, je les ai déjà fournis lors du débat d'orientations budgétaires, satisfécit comme réserve, je n'y reviens pas. Sur la dette, je n'ai pas mis en cause



le fait d'aller vers l'acquisition de ce bien. Simplement, pointer le caractère incertain du contexte national et je pense que chacun pourra en convenir.

Sur la capacité de l'agglomération à gérer les biens, déjà, je demanderais à avoir des éléments un peu plus tangibles sur l'opération citée mais si j'en crois la situation de la SPL Melun Val-de-Seine au déficit chronique et inquiétant, si j'en crois la récente gestion du site à côté de la gare Gallieni vendu, pas vendu, attribué peut-être à nos étudiants et je m'en féliciterais, je pense qu'en tout cas, la gestion passée était peut-être plus efficace et efficiente que celle qu'on a connue récemment.

**M. BATTAIL :** Bien. Si vous permettez, je vais compléter ce qui a été dit, en particulier pour ce qui concerne la participation citoyenne.

Tout d'abord, les budgets, même s'ils sont faibles mais qui sont mis à disposition sont sous consommés. C'est-à-dire que sur les 10 000 €, tout n'est pas consommé. Je n'en tire pas de conclusion en disant de toute façon, il n'y a qu'à en donner moins mais je me dis juste qu'il faut aussi, du côté de ceux qui sont susceptibles de les consommer, il y ait une certaine activité également. Je pense que cela tombe sous le sens.

C'est vrai aussi que – je rejoins en ce point-là ce que dit M. CERCEAU – on a un tissu associatif qui est très riche et qui, peut-être sur certains sujets au fond, satisfait un petit peu une partie de cette demande. C'est-à-dire que les gens qui échangent sur certains sujets, en dehors de ce qui peut être mis en œuvre autrement...

Je pense que nous pourrions – d'ailleurs, nous avons commencé à réfléchir sur ce sujet – avoir un système qui doit permettre au fond de mieux impliquer la population mais pas nécessairement sous forme de budget participatif, au moins de recueillir plus facilement l'avis des uns et des autres sur tout un tas de sujets.

Il y a maintenant des applications qui permettent de le faire, on a reçu un certain nombre de développeurs en la matière ou de sociétés qui présentent des dispositifs pour cela. On va voir un petit peu comment on peut peut-être se mettre un peu à la page en la matière.

Puis, même au travers des moyens traditionnels, on voit qu'en fonction des sujets, il y a une participation qui se met en place ou ne se met pas en place. La réunion concernant le centre-ville a été plus d'une centaine de personnes, donc on sent bien que là, il y a un sujet qui intéresse beaucoup de monde et que même les moyens peut-être plus traditionnels permettent aux uns et aux autres de s'exprimer.

Je crois qu'il y a aussi la réalité moderne qui fait que peut-être, il y a des sujets qui restent vraiment importants pour les gens et puis d'autres qu'ils considèrent un petit peu comme moins importants.

Donc, il y a – à mon sens – un équilibre à trouver entre la sollicitation a priori des habitants qu'on peut souhaiter mais au fond les limites en la matière. Je suis assez réservé, j'ai vraiment l'impression que sur les sujets qui concernent les gens, lorsqu'on provoque une réunion ou lorsqu'on provoque, quel que soit le mode d'échange à ce moment et au bon moment, les gens réagissent et puis, sur beaucoup d'autres sujets de toute façon au fond, ils s'en remettent peut-être à d'autres pour le faire, quel qu'il soit. Je pense qu'il y a un peu un équilibre à trouver là-dedans mais quoi qu'il en soit, c'est important de recueillir l'avis de tous.

Pour ce qui concerne l'investissement, pour moi, c'est quelque chose de cyclique. Il y a des temps d'investissement, non pas qu'on les décide a priori, c'est-à-dire qu'on ne décide pas a priori entre telle année et telle année je vais investir, mais c'est en fonction des opportunités, de la concrétisation aussi des projets parce qu'on sait – et vous l'avez évoqué par ailleurs – que maintenant, il faut se référer à de plus en plus de monde donc, il y a de moins en moins d'autonomie pour gérer un certain nombre de choses, donc évidemment cela prend plus de temps.

Cela veut dire qu'il y a beaucoup de choses qui se concrétisent un petit peu d'un seul coup et puis ensuite, il faut financer. C'est ce qui explique un petit peu la cyclicité des investissements aussi en fonction des opportunités qui sont à saisir.

Ce qui est important est de se dire qu'on est dans une capacité d'investissement et c'était le cas de la commune, c'est toujours le cas d'ailleurs puisque M. CERCEAU l'a rappelé, la notion d'investissement particulier cette année, elle est temporaire. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de se charger d'un foncier et puis, d'accumuler de la richesse foncière pour la commune, c'est de faire tourner cela.

Vous avez évoqué aussi ce qui est le groupe scolaire, etc. On a fait mener vraiment une étude sérieuse là-dessus, c'est-à-dire qu'il y a vraiment un cabinet qui s'est penché là-dessus, qui a regardé un petit peu partout. On n'est pas en situation aussi tendue, on veut bien se le dire, il y a encore des marges qui nous permettent d'étaler ce qui est la charge prévisible dans les années immédiates. Cela ne veut pas dire qu'on ne sera pas amené à un moment donné et en fonction de l'évolution de la population, à construire un nouveau groupe scolaire mais pour l'instant, cela ne fait pas partie des priorités ni de l'urgence. Je crois que cela aussi, cela doit être rappelé.

Cela ne veut pas dire qu'en fonction de l'urbanisation qui a été réalisée par exemple à l'occasion de la rénovation urbaine, on a construit d'autres ensembles immobiliers, évidemment, en fonction de l'importance de ces ensembles immobiliers, la carte scolaire n'a pas été nécessairement redéployée. Il y a un travail qui est en cours aussi sur la carte scolaire, pareil, sans aucun caractère d'urgence ni de précipitation mais il faut tenir compte des évolutions et des répartitions territoriales qui peuvent être un petit peu différent. Puis évidemment, au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux habitants, si les constructions qui peuvent être actuellement dans les tiroirs des promoteurs, des

aménageurs, etc. voient le jour, il faudra ensuite tirer l'arithmétique qu'il faut en tirer et puis peut-être se lancer dans la construction d'un groupe scolaire.

Pour ce qui concerne les centres de loisirs, c'est vrai qu'on a une situation qui est un peu particulière puisqu'on a la chance d'avoir le Bois du Lys. Pour l'instant, pareil, pas d'inquiétude, ce qui pourrait être un élément particulier, c'est l'éventuelle vente du Bois du Lys parce que ce qu'on peut se dire aussi, c'est que de la part de ceux qui en sont propriétaires, il n'est pas extrêmement utilisé. Donc, ils peuvent avoir à un moment donné un souci de réalisation, de gestion, etc.

C'est quand même un équipement qui est très particulier, à mon sens, il y a certains éléments qui pourraient être extrêmement intéressants pour la ville, il y en a d'autres qui le seraient quand même moins. Je ne suis pas sûr qu'il y ait tout de suite un candidat à la reprise de l'établissement. Pareil, il faudra reconstituer ses réserves pour que le cas échéant, s'il y a quelque chose qui se précise, qu'on puisse être prêt. Mais pour l'instant, on n'a pas de sujet d'inquiétude ; on les voit régulièrement, on discute avec eux mais il n'y a pas un vrai sujet là-dessus.

Puis, le dernier sujet est ce qui concerne le réaménagement des centres-villes. Vous avez mentionné ce qui est l'opération à Melun, c'est une opération très particulière ; une opération de restauration immobilière sous contrôle d'Etat avec un dispositif extrêmement particulier et je dirais assez parcimonieux dans la façon de monter le projet.

A mon avis, même s'il y a beaucoup de choses à faire dans le centre-ville, en tout cas, c'est ce qui nous a été indiqué, je ne pense pas que le centre-ville de Dammarie puisse justifier d'une telle opération puisqu'il y a tout un ensemble de critères – je ne dis pas que tout est parfait – qui tiennent à la salubrité des logements, etc. et qui font que les opérations à ce moment peuvent devenir beaucoup plus coercitives sous contrôle Etat. C'est une opération qui a été menée pour le centre-ville de Melun.

J'avais demandé à l'époque en bureau communautaire que si des opérations de centre-ville devaient se monter, elles puissent être aussi aidées par la Communauté d'Agglomération, il m'a toujours été répondu que c'était l'opération particulière de Melun, du fait de son dimensionnement en opération de restauration immobilière sous contrôle Etat, qui justifiait le fait de faire. Mais on va revenir de toute façon à la charge puisqu'il n'y a pas de raison.

Mais cela ne pourra pas être dans le cadre des mêmes dispositifs. Au fond, ce sont des dispositifs qui pourraient être comparés à l'ANRU avec une implication de l'Etat. On voit que dans ces opérations, le simple fait d'avoir poussé la coercition jusqu'à dire la collectivité va préempter, un certain nombre de propriétaires se sont exécutés et font eux-mêmes les rénovations.

Cela a eu aussi ce principal mérite puisqu'au fond, je pense que les fonds ne seront pas mobilisés de la même façon. En fait cette opération, c'est la collectivité

qui dit : « Je vais me substituer aux propriétaires parce qu'ils ne font pas ce qu'il faut ». On fait l'acquisition des biens et on fait nous-mêmes la rénovation et ensuite, on a vu que le simple fait d'apporter la coercition a conduit certains à revenir à de meilleurs sentiments.

Donc, s'il faut dans le cadre du projet de centre-ville mais actuellement, il n'est pas exactement ficelé comme cela, il y ait des interventions publiques un petit peu plus vigoureuses, on le fera. Mais on peut se dire aussi que spontanément et naturellement, les gens font lorsqu'ils ont la maîtrise du foncier. C'est toujours compliqué dans les espaces qui sont morcelés. Il faut avant tout reconstituer dans un premier temps pour avancer. Mais voilà ce que je pouvais vous dire pour ce qui concerne vos observations.

**M. ALIX** : Juste deux mots, s'il était possible d'avoir accès à l'étude en question sur la problématique scolaire sur la ville et les données qui ont été collectées, ce serait intéressant. Merci.

**M. LAOUITI** : J'ai laissé volontairement mes collègues s'exprimer avant moi pour m'inspirer d'eux parce que très honnêtement, mis à part jouer la carte de l'opposant de base, c'est un très bon budget, j'ai simplement deux petites remarques concernant la sécurisation. Si on pouvait donner une priorité aux abords des groupes scolaires, en particulier au groupe scolaire Tessan parce que j'ai fait le tour un petit peu de tous les groupes scolaires et c'est peut-être l'un des seuls où il n'y a pas de ralentisseur à proximité. Demain, il y a un conseil d'école donc j'espère que Mme Zineddaine nous donnera la date.

**M. BATTAIL** : Donc, les vacances d'avril.

**M. LAOUITI** : Ce serait une très bonne nouvelle. La seconde remarque, l'année dernière, j'avais soumis l'idée de faire un petit parc pour enfants entre le centre-ville et la Justice. Je pensais à peut-être faire quelque chose au niveau du parc du Château Gaillard qui ressemblerait au parc Stuttgart au sud de Melun.

J'avais cru comprendre qu'il y avait un écho positif au sein de la majorité et j'aurais voulu savoir si dans les prochains investissements, ce serait prévu.

**M. BATTAIL** : Je crois que c'est à l'étude et que simplement, il y a des questions d'emplacement, de disposition et puis aussi de priorité à certains moments. Il y a d'autres espaces qu'on a privilégiés mais ce n'est pas quelque chose qu'on a oublié complètement.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A 30 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS :**

- D'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2018 et arrête aux chiffres suivants le montant de chaque section :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	31 105 070 €	31 105 070 €
Section d'investissement	21 882 227 €	21 882 227 €

## **5. 2018-023 – Budget primitif annexe 2018**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : En ce qui concerne l'EPB, vous avez sur table un document complet. Je vous prie d'accepter mes excuses pour le fait qu'il ne vous ait pas été transmis en même temps que la liasse de documents.

Simplement vous dire rapidement au sujet du budget annexe de l'EPB, c'est un budget qui est en bonne évolution. Ce qui est intéressant avant tout à l'EPB est la notion de fréquentation.

Vous savez que l'année dernière et fin d'année précédente, du fait de l'ensemble des événements qui sont survenus sur le territoire national, les salles de spectacles ou de manière générale, les salles qui reçoivent du public ont été soumises un peu à rude épreuve. Cela a été le cas aussi à l'espace Pierre-Bachelet même si les chiffres restaient quand même satisfaisants. Là, la fréquentation et le chiffre d'affaires est en hausse. Il y a des beaux événements qui se sont déroulés. Ce n'est pas un événement qui a généré de la recette mais on a vu que le salon auto moto, dont je tiens à saluer l'excellente organisation, a connu une fréquentation qu'on peut qualifier d'exceptionnelle puisqu'il y a eu 8 500 entrées. Je trouve que c'est très bien et cela prouve si besoin en était que le sujet intéresse et que la façon dont il a été abordé avec différentes thématiques à la fois des motos, des prototypes et des voitures anciennes, tout cela a conduit à un bon équilibre et a intéressé beaucoup de monde. Je me réjouis qu'on puisse organiser des événements tels que celui-là.

C'est aussi la piste ouverte pour l'organisation d'autres salons, c'est une des vocations de l'ensemble de l'équipement salle 1 et salle 2, quand on regroupe ces deux salles, on voit qu'on peut faire plein de choses ; cela ouvre aussi des perspectives à la fois au Conseil d'administration de l'EPB et aux équipes qui travaillent sur place d'arrache-pied.

Souligner aussi vis-à-vis de ces équipes, c'est une petite équipe l'EPB, ils sont peu nombreux et ils font un travail considérable lorsqu'ils sont mobilisés à bon escient et pour un projet qui leur va bien, donc qu'ils soient ici remerciés pour tout ce qui est fait.

On a aussi des pistes en matière d'investissement pour améliorer l'attractivité de l'équipement. Il y a la question du lien entre les deux bâtiments puisqu'on a toujours envie d'être à l'abri à cette occasion. Donc, on va regarder ces questions pour voir comment on peut mieux relier les deux salles. Il y a la question de

l'équipement informatique au sens de la fibre aussi et on va avoir des propositions à faire en la matière parce que c'est important.

Malheureusement, on imaginait à l'origine que cela intéresserait beaucoup les autres occupants du site, de la cartonnerie. Il y en a qui se contentent parfaitement de ce qu'ils ont en matière d'internet. Donc, ce sera avant tout en ce qui concerne l'équipement ville mais je pense qu'il faut qu'on avance sur cette question puisqu'il y a des organisateurs de congrès ou des organisateurs d'événements qui ont absolument besoin de la relation informatique.

On va aussi proposer de, par exemple à certains qui sont présents sur le site, je pense en particulier à l'école Pigier, de pouvoir peut-être s'associer à nous pour l'utilisation de l'équipement. Ils ont sans doute aussi des opérations d'enseignement à distance ou de communication qui sont peut-être plus importantes que d'autres. On va travailler sur ces questions pour rendre la mariée encore plus belle en tout cas, merci à toutes les équipes.

De la même façon que pour le budget principal de la ville, on a vu qu'il y avait un assez large consensus même s'il y a toujours des oppositions ou des critiques. C'est bien normal qu'il y en ait mais on voit que quand même, les équipes sont unanimement saluées pour le travail qu'elles font. Je tiens à m'associer à tout cela et à remercier les services de manière globale.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A 32 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS :**

- D'approuver le Budget Primitif annexe Espace Pierre-Bachelet de la ville pour l'exercice 2018 et d'arrêter aux chiffres suivants le montant de chaque section :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	772 400,09 €	772 400,09 €

**6. 2018-024 – Décision modificative n°1**

**M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional** : Il s'agit d'une délibération qui concerne une opération qui est déjà soldée, qui est déjà signée.

La demande est de m'autoriser à signer un traité d'adhésion amiable avec la société SARL VIANDES 77 au montant de 170 000 € et de consigner ces fonds dans l'attente de la vérification par le notaire qu'aucune créance ne subsiste sur ce fonds de commerce.

Considérant la demande de Maître BRUGGEMAN de déconsigner cette somme afin que le montant de cette transaction soit versé à cette société. C'est-à-dire que

quand il y a une aliénation de biens comme celle-là, il y a toujours une demande de garantie de la part de l'ensemble des services qui sont susceptibles d'être créanciers : l'URSSAF, les impôts, etc. Il y a un moment donné, il faut lever cette garantie. C'est quelque chose qui n'avait pas été fait spontanément, c'est peut-être la tendance naturelle et spontanée de la ville à conserver de l'argent. Quoi qu'il en soit, nous devons cet argent et c'est bien légitime qu'on le verse. Il s'agit de 170 000 € et qui vous sont proposés en décision modificative, puisqu'ils n'avaient pas été intégrés au budget primitif même si c'est une ancienne affaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- De procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Section d'investissement :

En recettes :

Compte 275 dépôts de cautionnements versés	170 000 €
Mouvement pour ordre	
compte 021 Virement à la section d'investissement	-170 000 €

Section de fonctionnement

En dépenses :

Compte 678 autres charges exceptionnelles	170 000 €
en Mouvement pour ordre	
compte 023 virement à la section de fonctionnement	-170 000 €

#### **7. 2018-025 – Taux de la fiscalité directe pour 2018**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional :** Comme il y a une décision spécifique, il y a toujours un vote séparé entre le budget et le vote des taux. Je vous ai réservé la meilleure nouvelle pour la fin, c'est de vous proposer de ne pas modifier les taux de la fiscalité. Il est rappelé la revalorisation des bases de 0,9 % et de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 18,26 %, la taxe sur le foncier bâti à 29,58 %, la taxe sur le foncier non bâti à 91,01 %.

Je ne reviens pas sur l'historique et sur le passé mais en tout cas, souligner que les chiffres qui vous ont été présentés précédemment sont à effort constant pour ce qui concerne les taux. Bien entendu, les feuilles d'impôt peuvent varier à la fois de par les décisions des uns et des autres et puis aussi par la revalorisation

tout simplement des bases mais dont on peut convenir aussi qu'elle est modeste cette année.

**M. ALIX :** Simplement pour nous féliciter du maintien des taux de fiscalité local mais pour souligner tout de même que malheureusement, d'autres structures, d'autres collectivités ont choisi de les augmenter et que vous le disiez, M. le Maire, la fiscalité pour les Dammariens a évolué avec des hausses par le Conseil Départemental avec une majorité que vous soutenez à des hausses, à l'Agglomération dans le Val-de-Seine deux années de suite, que vous avez avec d'autres validées.

Alors peut-être que maintenant, vous le regrettez un peu, je ne sais pas, d'après les échanges que j'ai pu voir ces derniers temps mais voilà, tout de même, dire que pour les Dammariens, si la commune de Dammarie peut s'enorgueillir de ne pas faire évoluer ses taux, d'autres structures malheureusement font peser sur le pouvoir d'achat des Dammariens des augmentations fiscales.

**M. BATAIL :** En tout cas, puisque la question m'a été posée, je suis un adepte de la chanson d'Edith PIAF « Non, je ne regrette rien » mais plus sérieusement, tout ce qui est mobilisation de l'argent public, quand c'est pour la bonne cause, cela me paraît tout à fait légitime dans certaines circonstances. Je ne reviens pas sur l'Agglomération, c'est la mobilisation de ce qui a été demandé vers l'investissement, vers le retour à la population. C'est vrai que le moins qu'on puisse dire, c'est que c'était hésitant, et je partage ce point de vue.

Pour ce qui concerne le Département, je suis plus réservé parce que le Département, en même temps qu'il a effectivement augmenté sa fiscalité, a procédé et les chiffres sont là pour le prouver, à des efforts de gestion considérables.

Je ne vais pas revenir sur un certain nombre d'opérations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient un petit peu hasardeuses. J'ai le souvenir de vœux, de communications, d'opérations dont on peut dire qu'il n'y a pas beaucoup de départements qui se comportaient de la même façon. Je pense qu'il y a eu un effort d'assainissement qui a été mené en même temps que la hausse de fiscalité que vous avez évoquée et puis également, des efforts qui ont été faits pour ce qui concerne le contrôle budgétaire. Vous savez que le Département est en charge de tout ce qui concerne le RSA et que les contrôles qui ont été effectués en la matière ont été assez productifs.

Evidemment, il ne s'agit pas d'ajouter de la misère à la misère mais quand il y a des sommes qui sont perçues de manière indue, je pense qu'il appartient aux collectivités de s'en préoccuper et d'essayer de le gérer au plus juste.

S'il n'y avait eu qu'une hausse de la fiscalité et que cette hausse de fiscalité avait été tournée soit vers rien du tout, comme c'est peut-être le cas chez certains ou vers des opérations, c'est-à-dire le gonflement de certaines dépenses dont on peut se dire qu'elles ne visent qu'à la gloire de ceux qui les organisent, à ce moment, je



pourrais partager votre point de vue mais dans le même temps, il y a eu un certain nombre d'autres efforts qui ont été faits. Je pense que la situation du Département, nonobstant l'action que mènera son nouveau président, mais elle est toute à l'honneur du regretté président BARBAUX qui a vraiment mis de l'ordre dans la boutique – comme on dit – parfois un petit peu simplement parce que franchement, dans les actions au niveau du Département, il y avait un peu de tout et non pas que du bon.

Je pense qu'il y a eu tout cela et que bien sûr, il y a eu aussi une hausse de la fiscalité mais une nouvelle fois, lorsqu'une hausse de la fiscalité conduit à redéployer sur le terrain des sommes vraiment à destination de ceux qui en ont le plus besoin, cela ne me choque pas.

L'analyse que je partage un petit peu plus volontiers, c'est celle qui concerne les collectivités qui mobilisent de l'impôt et en la matière, je ne regrette rien mais je me suis aussi exprimé et j'ai agi en fonction de ce qui étaient mes convictions en la matière. Si je ne m'occupe plus des finances de la Communauté d'Agglomération, il y a bien entendu une raison à tout cela. Ce n'est pas par désintérêt, vous avez vu que c'est toujours un sujet qui m'intéresse mais que c'est avant tout parce qu'il y a un certain nombre de choses que je ne partageais pas ou que j'estimais devoir avoir des difficultés à partager dans le temps. Les actes ont suivi les pensées.

**M. ALIX :** Merci pour vos réponses même si je ne partage pas la majorité de ce que vous pouvez défendre au niveau du Département. J'apprécie beaucoup dans ce rapport par ailleurs certains sujets.

**M. LAOUITI :** Juste une petite question parce que cela m'intéresse. Au niveau du Département, il n'y a pas aussi des dépenses par rapport à l'ANRU parce qu'il y a eu une augmentation des logements au sein de la Seine-et-Marne ? Est-ce qu'il y a eu aussi des dépenses par rapport aux inondations qu'on a eues ces deux dernières années ainsi que par rapport à l'accueil des migrants, même si on ne peut pas critiquer, mais cela peut aussi avoir une conférence sur le budget.

**M. BATTAIL :** C'est sûr que le Département prend sa part de tout cela. Pour ce qui concerne l'ANRU et les logements sociaux, ce serait alors un revirement notoire puisqu'il est de notoriété publique. En tout cas pour ce qui concerne Dammarie-lès-Lys, là il n'y avait pas eu beaucoup d'effort de fait de la part du Département puisque je rappelle pour mémoire que la Ville s'est substituée au financement classique accordé par les départements en matière d'ANRU, mais c'est sans doute que les temps ont changé et que peut-être, les personnes aussi ont changé et que cela a permis peut-être de revoir un certain nombre de politiques.

Mais ce qui est vrai, c'est qu'en matière d'ANRU, tout est un petit peu monté en puissance et que le développement des programmes de rénovation urbaine a conduit aussi à mouvoir toutes ces sommes, c'est sûr. Mais en tout cas, je

me réjouis mais pour d'autres que le Département ait un petit peu revu sa copie en matière de financement.

Je n'ai pas entendu non plus qu'a posteriori, il y aurait un reversement des sommes qui auraient pu être engagées par le Département à l'époque. Je n'ai pas entendu cela non plus, qu'est-ce que vous voulez ? Les temps changent et cela pourrait être, comme me le rappelait M. BLANCHON, un demi centre-ville au fond, ce qui nous est dû.

Cela dit, je peux toujours aller trouver les équipes en place en leur disant : écoutez, il y a un petit arriéré, il y a un petit contentieux dans le temps et ma foi, ce serait une belle occasion de rattraper tout cela, mais c'est comme cela.

**M. LAOUITI :** J'aurais peut-être préféré qu'à l'époque, ils augmentent un petit peu les impôts du Département mais qu'ils participent à l'ANRU à Dammarie.

**M. BATAIL :** Alors là, je vous invite à vous adresser à vos voisins parce que je ne me sens plus concerné. A reconfirmer que la fiscalité n'évoluera pas, je vous invite à le manifester par votre vote.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- De fixer pour l'année 2018, les taux d'imposition suivants :
  - o taxe d'habitation 18,26 % ;
  - o taxe sur le foncier bâti 29,58 % ;
  - o taxe sur le foncier non bâti 91,01 %

#### **8. 2018-026 - Avis de la commune sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande et de l'information du demandeur (PPGDID)**

**Mme Sylvie PAGES, Adjointe au Maire :** La Loi ALUR du 24 mars 2014, notamment l'article 97 et la loi de Citoyenneté du 27 janvier 2017 précisent que les intercommunalités doivent élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande et de l'information du demandeur (PPGDID).

La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) a élaboré ce plan et il a été validé lors du Conseil communautaire du 5 février 2017.

Il est demandé à la municipalité de le valider.

Dans ce plan qui a une durée de six ans, il a été créé :

- pour simplifier les démarches des demandeurs ;

- pour améliorer l'information des demandeurs ;
- pour gérer les demandes de façon partagée à l'échelon intercommunal dans le cadre de la politique intercommunale et partenariale d'attributions.

C'est en cours de validation, ce n'est pas fait, cela ne fait que commencer.

Il permet la création d'un Service d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) et qui permettra de rendre plus lisible les modalités d'accès au logement social, qui donnera des informations de proximité plus facile à obtenir et qui permettra d'accueillir les demandeurs.

Pour ce SIAD, il y a eu deux groupes de définis, un premier ce sont des communes qui ne donneront que l'information générale ; un deuxième, les communes qui donneront l'information générale, l'information individualisée et qui suivront les demandeurs.

La commune de Dammarie se situe dans le niveau 2 puisque c'était déjà un travail que nous faisons depuis quelques temps, donc cela ne nous demande pas beaucoup d'effort.

Pour tout cela, il faudra que ces guichets enregistreurs puissent accéder au Système national d'enregistrement (SNE) de la demande.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet de PPGDID pour que la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) puisse continuer son travail.

**M. BATTAIL :** Vous voyez qu'il n'y a pas que moi parce qu'on pourrait finir par croire qu'il y a des questions personnelles derrière tout cela, mais je ne suis parfois que l'écho de ce que j'entends de la part d'autres.

**M. BLANCHON :** Je voudrais juste remercier Mme PAGES pour cet excellent travail qu'elle a fourni depuis cette première réunion en préfecture où nous étions devant un sous-préfet qui lui-même avait quelques difficultés d'appréciation, les arcanes de la loi ALUR. Il s'agit pourtant d'un sujet extrêmement politique et extrêmement compliqué qui a été mis en place mais qui va permettre aux villes comme Dammarie-lès-Lys qui ont un travail de fond sur la demande de logements, d'être encore plus pertinent. Cela a demandé énormément de boulot. Merci, Mme PAGES.

**M. BATTAIL :** Merci à toutes les équipes qui travaillent sur le logement, ce sont des sujets qui sont compliqués parce qu'on est parfois confronté à des situations qui sont elles-mêmes compliquées et puis, savoir expliquer ce qui est au fond la démarche à suivre, ce n'est pas toujours simple sur le terrain.

Je souhaite qu'on ne perde pas avec le PPGDID la proximité parce qu'en la matière, c'est quand même ce qui est le plus précieux et qui est-ce qui connaît le

mieux son parc que les gens qui sont à proximité. Dans tous ces domaines, c'est un peu le risque mais on gardera un œil averti là-dessus.

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du demandeur élaboré par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

### **9. 2018-027 – Sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018**

**M. Slimane BOUKLOUCHE, Adjoint au Maire** : Délibération que vous connaissez, chers collègues. Il s'agit de l'ancien DDU qui s'appelle maintenant Dotation politique de la ville (DPV) depuis la loi de finances 2015.

Cette dotation concerne les projets inscrits dans le périmètre quartiers prioritaires dans la Politique de la ville mais également les zones en périphérie, conformément à la logique du « quartier vécu » et que ceux-ci profitent aux habitants desdits quartiers « Politique de la Ville ».

Un travail a été mené comme chaque année, avec les services municipaux pour pouvoir identifier les projets d'investissement structurants qui répondent aux enjeux du Contrat de Ville avec les orientations de l'Etat qui attirent notre attention des communes sur l'« intérêt de privilégier le financement des projets d'investissement visant la réhabilitation des bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires. »

Ainsi, deux projets d'investissement et un projet de fonctionnement sont proposés cette année par la Ville. Vous les avez sur le tableau. Le premier est des travaux d'optimisation énergétique du groupe scolaire Maurice-de-Seynes qui en a besoin, projet estimé à hauteur de 400 000 €, subvention sollicitée à hauteur de 320 000 €. Ensuite, on a l'informatisation de la médiathèque réhabilitée, donc le Centre Albert-Schweitzer pour un projet estimé à 41 000 € et la subvention sollicitée est à hauteur de 15 000 €. Enfin, le premier Estival du Lys qui est estimé lui à un peu moins de 100 000 € et pour laquelle on demande la participation de l'Etat à hauteur de 70 000 €.

Il vous est proposé d'adopter ce programme d'opération et je vous rappelle que concernant l'Estival du Lys, je l'ai évoqué lors de la commission Qualité de vie, il s'agit de mettre en place sur la période estivale, à savoir de la période mi-juillet mi-août un certain nombre de structures gonflables, de lieu détente et autres sur le parc de l'Abbaye. On n'est pas sur Dammarie plage mais on est sur une offre à destination des habitants dont on sait qu'une grande partie d'entre eux ne

partent pas en vacances sur la période estivale. On met une somme assez importante en espérant offrir quelque chose de qualité sur cette période estivale.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- D'adopter le programme d'opérations ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la *Dotation Politique de la ville* 2018, nécessaire à la réalisation du programme d'opérations ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant ;
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018 et que les recettes seront imputées au chapitre correspondant.

**10.2018-028 - Subventions aux associations pour l'exercice 2018**

**Mme Dominique KUNDIG-BORDES, Adjointe au Maire** : Comme chaque année, la Ville apporte son soutien aux associations locales qui œuvrent en faveur des Dammariens et Dammariennes dans les différents champs de la vie communale.

Cette aide financière proposée aux acteurs associatifs du territoire, sous la forme d'une subvention de fonctionnement, s'adresse aux associations locales intervenant dans les domaines suivants :

- l'action éducative et scolaire ;
- l'action sportive et de loisirs ;
- l'action sociale, sanitaire et solidaire ;
- l'action socioculturelle, environnementale et patriotique.

Les dossiers de subvention sont adressés au service de la vie associative qui a instruit 88 dossiers sous forme d'appel à financement.

Cinq commissions d'arbitrage se sont tenues en présence d'élus et de techniciens territoriaux en fonction de l'activité de l'association.

Les critères d'attribution tiennent compte du nombre de Dammariens adhérant à l'association, de la fréquence des activités proposées, du dynamisme et de la participation de l'association lors des manifestations communales, des tarifs d'adhésion proposés ainsi que l'équilibre du budget prévisionnel.

75 associations ont répondu aux critères et peuvent prétendre à une subvention :

- 17 associations à caractère social ;
- 9 à caractère culturel ;

- 39 à caractère sportif ;
- 3 à caractère patriotique ;
- 2 à caractère environnemental ;
- 5 en divers.

En outre, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et du décret d'application du mois de juin 2001, une convention doit être signée entre la Ville et les associations qui reçoivent une subvention égale ou supérieure à 23 000 €.

Aussi, cette disposition s'applique aux associations suivantes :

- Le Football Club de Dammarie ;
- L'Académie musicale de Dammarie-lès-Lys.

La convention applicable à chacune de ces associations rappelle les règles particulières imposées par la loi, notamment l'objet, le montant des sommes versées, les conditions d'utilisation, la durée, l'obligation de fournir un compte rendu financier annuel.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de décider :

- D'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau ci-annexé, au titre de l'exercice 2018,
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières avec l'association Football Club de Dammarie et l'Académie musicale de Dammarie-lès-Lys conformément aux projets annexés et tous les documents s'y rapportant, notamment les avenants éventuels.

**M. BATTAIL** : Simplement pour préciser la manière dont je vous propose de procéder, pour éviter peut-être les errances que nous avons connues dans d'autres instances et l'allongement des délais de vote, ce qui fait qu'au bout d'un moment, plus personne ne sait comment il doit faire et réappuie trois fois ou quatre fois sur son petit bouton puisqu'à la base, il faut appuyer.

Je vous propose simplement de considérer que Mme KUNDIG-BORDES ne prendra pas part au vote concernant Lys Attitude, que M. MARC ne prendra pas part au vote concernant l'AMD L et que Mme ZAIMI ou son représentant ne prendra pas part au vote concernant le Football Club de Dammarie-lès-Lys, que pour autant, nous enregistrons les votes, si vous en êtes d'accord, en bloc pour éviter de passer un certain temps sur cette question que je préfère consacrer aux expressions des uns et des autres. Si vous avez des expressions, je vous invite à le faire maintenant.

**M. CHABALIER** : Concernant le club de foot, vous nous avez présenté, M. le Maire, en début de séance les idéaux qui guidaient ce club et nous sommes tout à fait d'accord pour verser cette subvention.

**M. BATTAIL** : Je parle sous contrôle de certains qui ont participé aux discussions. Au tout début, cela a été un petit peu compliqué avec le club de foot,

on a joué un peu rugueux comme on dit parfois. Mais je pense que là, nous sommes sur la même longueur d'onde, ils ont des résultats positifs en matière éducative, on l'a évoqué précédemment, je pense qu'il faut les encourager à persister dans cette voie. Je pense qu'ils auront prochainement d'autres éléments à nous présenter dans ce sens.

En tout cas, merci de votre intervention pour eux, on leur redira.

**M. LAOUITI :** Deux petites questions, l'orchestre d'harmonie municipale – c'est juste une petite remarque – est-ce qu'il pourrait intégrer l'Académie Musicale De Dammarie ou pas ? L'Académie Musicale De Dammarie, c'est l'école Didier-Lockwood pour la ville, c'est cela ? Je sais que c'est différent mais est-ce que l'orchestre municipal ne pourrait pas intégrer pour faire une économie de coût ou l'harmonie municipale, pour travailler avec, c'est une petite question.

**M. MARC :** De toute façon, intégrer comment ? Parce que les musiciens de l'harmonie en principe ne prennent pas de cours, à part les jeunes qui sont dans l'école de musique et qui prennent quelques cours mais ils sont très peu mais par exemple, tous les musiciens qui sont quand même adultes sont déjà assez aguerris donc, ils ne prennent pas de cours. S'ils venaient à l'AMDL, il n'y a pas de raison. Ils font une répétition dans leur local.

**M. LAOUITI :** Ce serait pour une économie de coût, si on pouvait récupérer l'un des deux locaux, du point de vue des instruments, c'est une réflexion comme cela.

**M. MARC :** Déjà, les instruments ne se prêtent pas, surtout dans une harmonie, on a quand même des instruments à vent où on les porte à la bouche, donc on ne les prête pas trop quand même, premièrement.

Deuxièmement, le problème de locaux, parce que vous aimeriez bien récupérer le local mais l'harmonie quand même a un local qui est plus grand que la plus grande pièce au centre des musiques Didier-Lockwood, donc l'harmonie ne logerait pas là-dedans puisqu'il y a un plus dans la plus grande pièce de l'AMDL et il y a un pillier au centre donc cela va être difficile. Voilà.

*Hors micro*

**M. MARC :** Oui mais enfin tu as vu comme il n'est pas au centre, il est décalé. L'harmonie a des bureaux là-haut qui sont importants où il y a toutes les répartitions de rangée, tout le matériel enfin voilà ; donc dans l'immédiat, ce n'est pas possible.

**M. BATAIL :** Grosso modo, chacun chez soi. Je n'y verrai pas d'objections particulières mais il n'y a jamais eu de souhait exprimé ni par les uns ni par les autres. La mutualisation trouve sans doute certaines de ses limites sur ces sujets-là.

*Hors micro*

**M. BATAIL** : A qui d'ailleurs on ne demande pas les mêmes choses mais enfin pourquoi pas mais en tout cas, il n'y a eu aucun élément de réflexion particulière émanant de l'une ou l'autre des structures pour justifier qu'on se dise comment on va faire. Honnêtement, cela fonctionne plutôt bien. L'harmonie a organisé un concert, je crois que cela eut un vrai beau succès. l'AMDL se distingue aussi, je n'en doute pas d'ailleurs, cela avait été proposé, je crois que l'on avait fait des propositions qui n'ont pas été retenues mais cela n'est pas grave, tout le monde peut s'améliorer une autre fois.

Chacun a un peu son autonomie, ses compétences et puis sa manière de s'exprimer chacun dans son registre et pour l'instant, tout va bien comme cela, non ? C'est cela ?

**Mme PERREAU** : C'est qu'il y a aussi c'est que l'espace n'est pas compatible pour nous à l'AMDL. Déjà là où on est, on est 42 musiciens, on se sert les coudes, l'espace est déjà un peu exigü pour les répétitions et puis il y a des instruments qui prennent de la place aussi et donc avec l'AMDL, ce ne serait vraiment pas possible.

**M. BATAIL** : C'était une bonne idée sur le papier mais qui semble compliquée et complexe de mise en œuvre.

**M. LAOUTI** : Je ne suis pas trop musique mais bon... C'est pour cela que je me suis posé la question.

**Mme KUNDIG-BORDES** : Cela peut venir.

**M. BATAIL** : C'est pour cela qu'il fallait vous fournir des explications qui ont été données.

**M. LAOUTI** : Par contre, ma deuxième question, Monsieur le Maire, en 2016, lors de la coupe d'Europe de football, je vous avais demandé si on ne pouvait pas mettre des écrans géants dans la ville comme cela s'est passé en 2006 lors de la coupe du monde. Il n'y en avait pas eu et je vous ai surpris sur les réseaux sociaux aller regarder la finale à Ponthierry.

Donc, je me dis que cette année pour la coupe du monde, peut-être vous aurez l'idée de nous mettre un petit écran dans la ville de Dammarie-lès-Lys parce que je pense que c'est une belle fête.

**M. BATAIL** : Alors, c'est vrai que sur ce coup-là, on s'était laissé un peu surprendre ; ils ont dégainé un petit peu plus vite que nous. Je n'ai rien contre, il faut juste que l'on regarde un petit peu comment cela peut être...

*Hors micro*

**M. BATAIL** : Mais la finale, donc les gens peuvent voir la finale puis ensuite venir au feu d'artifices parce que l'on va gagner évidemment, donc il y aura un feu d'artifices.



*Hors micro*

**M. BATTAIL :** On va regarder cela, on l'avait évoqué. Il me semble que Dominique l'avait évoqué. Oui, dans le cadre des festivités, etc. des Estivales du Lys.

**M. MARC :** Je crois qu'il y a aussi les projections au cinéma, le dernier match de coupe d'Europe là qui était... je ne sais pas le PSG, je ne sais pas parce que je n'y connais rien en foot, mais avant qu'ils prennent une rouste et je crois qu'il y avait une projection au cinéma à la Cartonnerie. Oui, parce que j'ai eu des parents d'élèves qui m'ont demandé que leurs enfants quittent un peu plus tôt les cours parce qu'ils avaient rendez-vous à la Cartonnerie, c'est comme cela que je l'ai appris.

*Hors micro*

**M. BATTAIL :** On peut aller aussi jouer au bowling ce jour-là. Mais observation retenue, on va voir ce que l'on peut faire en la matière.

On peut aussi se préparer et si jamais cela tourne mal pour nous, peut-être que ce sera un peu moins populaire, enfin ce n'est pas pour être chauvin mais...

**M. LAOUITI :** Je n'ai pas la date des prochains Conseils municipaux mais s'il y en a un qui tombe pendant un match de foot, on pourrait le décaler.

**M. BATTAIL :** Alors cela va commencer à devenir difficile parce que si on doit décaler à cause des concerts, des matchs de foot, etc. on ne va plus y arriver.

**M. ALIX :** J'observe l'important travail qui a été fourni pour définir ces différentes subventions et les différentes commissions qui se sont réunies mais ma collègue Bernadette CIEPLIK avait sollicité la Commission Qualité de vie pour connaître un petit peu plus en profondeur les motivations diverses et variées, avoir accès au fond aux différents dossiers, fiches actions, évaluations, montants demandés par les différentes associations et c'est vrai que là, on a pas mal d'éléments mais on n'a pas l'ensemble de ces dossiers-là qui nous sont fournis par ailleurs, par exemple, par la Communauté d'Agglomération quand elle finance des associations via l'intranet.

C'est vrai que l'on aurait aimé avoir accès à ces informations. Alors, je ne rêve pas l'idéal, c'est vrai que ma collègue Bernadette puisse intégrer les commissions d'arbitrage mais je doute de recevoir une réponse positive malgré toute l'affection que vous lui portez, même si elle pourrait être très utile dans ces instances-là, je le répète, mais si on pouvait avoir un peu plus d'éléments et avoir accès à un peu plus d'éléments simplement sur ces dossiers-là pour pouvoir observer un peu comment tout cela s'agence.

Puis un petit point plus formel, vous savez que je répugne terriblement à faire preuve de caractère un peu fin, un peu observateur, il me semble que telle qu'elle est libellée la délibération, il ne me paraît pas possible que nos amis

Dominique MARC et Dominique KUNDIG-BORDES participent au scrutin parce que la délibération est en bloc et on ne vote pas en détail.

Donc, j'ai une petite réserve à aller dans cette direction-là qui me semble compliquée.

**M. BATAIL :** Ce que l'on propose pourrait être parfaitement clair, on va les laisser s'exprimer sur le fait qu'ils soutiennent les votes de toutes les associations...

**M. ALIX :** Oui mais non cela, il n'y a pas de... sans doute, M. le Maire.

**M. BATAIL :** Au bout du compte, en revanche, on va vous exclure du vote global et comme on a le quorum...

**M. ALIX :** Et qu'ils n'en prennent pas ombrage du tout, ce n'est pas du tout contre eux.

**M. BATAIL :** Voilà et comme cela, on fera peut-être gagner un petit peu de temps à tout le monde puisqu'au fond, on est tous d'accord. Donc, vous ne prenez pas part au vote sur ces questions-là. Puis même si on sait que vous soutenez quelques associations pour lesquelles vous êtes autorisé à prendre part au vote, voilà. Et comme cela, c'est ficelé et cela nous évite de faire des votes ponctuels et on a souhaité organiser cela comme cela.

**M. ALIX :** Pas de problème.

**M. BATAIL :** Puisque je ne pourrais vous cacher, il y a peu de temps, j'ai passé une très mauvaise soirée, je ne souhaite pas...

**M. ALIX :** Je m'en souviens.

**M. BATAIL :** Surtout, il y en a beaucoup qui ont passé une très mauvaise soirée et qui s'en sont ouverts auprès de moi en me disant qu'il faudrait que cela change tout de même.

**M. ALIX :** Merci.

**M. BATAIL :** Merci. Donc, les personnes précitées ne prennent pas part au vote, ce que je vous invite à faire, est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie. NPPV les trois personnes en question et comme cela, il n'y a pas de souci, de problèmes de personnalité vis-à-vis des unes et des autres.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A 31 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :**

- D'attribuer aux associations les subventions figurant au tableau ci-annexé, au titre de l'exercice 2018 ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières avec les associations « Football club de Dammarie » et « Académie musicale de

Dammarie-lès-Lys» conformément aux projets annexés, ainsi que tout document s'y rapportant, notamment ses avenants éventuels ;

- Dire que les crédits sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2018.

#### 11.2018-029 – Approbation du programme des opérations du contrat d'aménagement régional

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : C'est un dispositif qui est mis en place par la Région Ile-de-France pour les communes de notre taille puisqu'en dessous de la taille de 2 000 habitants sur les contrats ruraux, le contrat est instruit par les services de la Région et puis est voté par la Commission permanente et il prend fin lorsque l'ensemble des opérations inscrites ont été soldées.

Le taux de financement de la Région est au maximum de 50 % et plafonné à un million d'euros et pour les opérations liées au développement durable un bonus ou des boni supplémentaires, plafonnés à 500 000 € peuvent être accordés.

Notre intention est d'inscrire trois opérations sur ledit contrat :

- la création d'un réfectoire au sein du groupe scolaire François de Tesson et nous en avons déjà parlé ;
- la création d'une voie nouvelle au cœur de ville dans le cadre du projet de restructuration du centre-ville et
- un projet de développement durable basé sur le programme d'économie d'énergie en matière d'éclairage public.

Soit un montant d'opérations d'un peu moins de 4 millions d'euros.

Il vous est proposé de décider de s'engager sur :

- le programme définitif et l'estimation de chaque opération
- le plan de financement
- une participation minimale du montant total du contrat
- la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette d'opération du contrat et
- la fourniture des éléments nécessaires à la Commission permanente pour l'attribution de la subvention dans un délai de trois ans ;
- de solliciter l'attribution d'une subvention de 1 255 000 € au titre du CAR.

J'espère que nous arriverons à obtenir 1 255 000 € car c'est important. Voilà.

Maintenant, la discussion est ouverte et si vous avez des questions. Pas de questions ? Pas d'interventions ?

Je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ce sera oui pour le CAR.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'approuver le programme des opérations sus mentionné et de programmer les opérations décrites pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé à la présente délibération.
- de s'engager :
  - o sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération
  - o sur le plan de financement annexé
  - o sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur
  - o sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette d'opération du contrat
  - o sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subvention dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional
  - o à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat
  - o à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération
  - o à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans
  - o à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toutes les actions de communication
- de solliciter la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention d'un million d'euros, plus un boni de 255 000 € pour l'opération de développement durable.

**12.2018-030 - Achat par la ville du terrain cadastré section AW 302, rue des Hauts Bouillants pour une superficie de 91 m<sup>2</sup>, délaissé de voirie pour incorporation dans le domaine public communal.**

**M. François BLANCHON, Adjoint au Maire** : Ce dernier point – et j'espère qu'il n'est pas trop tard et que tout le monde est encore attentif – concerne encore un délaissé de voirie, comme je vous l'avais promis à chaque Conseil municipal, on en passerait.

Cette année, il s'agit donc de réaliser les travaux de voirie sur la rue des Hauts-Bouillants et il s'avère que Mme Nicole PELLETIER est propriétaire de 91 m<sup>2</sup> qui sont sur la voirie communale. Donc, il nous faut absolument régulariser cette anomalie afin de pouvoir refaire les trottoirs, l'avis des domaines n'étant pas exigible pour des montants en dessous de 180 000 € et le prix étant fixé pour être incontestable à 60 € le mètre carré soit, 5 460 € au total.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à l'achat de ce terrain qui sera incorporé dans le domaine public communal pour 5 460 €.

Je vous remercie.

**M. BATAIL** : Merci, François. Y a-t-il des questions, interventions ? Non.

On va le mettre aux voix. Vote pour, pour changer ? C'est donc l'unanimité si j'ai bien regardé.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :**

- d'autoriser M. le Maire, Conseiller Régional, à signer tous les documents afférents à l'achat en l'état du terrain cadastré section AW 302 pour une superficie globale de 91 m<sup>2</sup>, délaissé de voirie, cédé par Mme Nicole PELLETIER pour incorporation dans le domaine public communal ;
- de désigner Maître Cyril BRUGGEMAN comme notaire de la ville et de préciser que Madame Pelletier a choisi également de prendre Maître Cyril BRUGGEMAN comme leur notaire pour la vente de leurs terrains à la ville.
- de préciser que les dépenses afférentes 5 460 € plus les frais liés à l'acte seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

**M. BATAIL** : Il nous reste un dernier point à examiner qui est un vœu présenté par le groupe Unis pour Dammarie-lès-Lys et qui a trait à la procédure à l'encontre de la Communauté d'Agglomération au sujet de l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil.

**13.2018-031 - Vœu présenté par le groupe UNIS POUR DAMMARIE-LES-LYS - « Procédure à l'encontre de la Communauté d'Agglomération au sujet de l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil »**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional :** Vous avez le texte du vœu qui vous a été remis sur table, j'espère dans les délais. De quoi s'agit-il ?

Je pense depuis le départ qu'au fond, un des torts majeurs a été dans cette affaire-là de ne pas se parler et de confier comme bien souvent quand on ne veut pas parler d'une chose le soin à la justice de démêler le vrai du faux et de se décharger un petit peu de tout cela sur d'autres, non pas que la justice ne soit pas compétente mais il me semble qu'en la matière et pour m'en être entretenu avec le premier adjoint de Maincy, il y a une affaire aussi qui touche à la considération personnelle des victimes et puis des gens qui ont été impliqués à un titre ou à un autre dans cette affaire-là.

Je m'étais entretenu avec le président de la Communauté d'Agglomération en lui disant qu'au moment de l'intégration de Maincy, à la Communauté d'Agglomération, je m'étonnais que ce sujet ne soit pas traité définitivement. Il m'avait été indiqué que la procédure nous serait probablement favorable et qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de cette affaire-là. L'histoire prouve le contraire.

Alors, autant la décision de faire appel – je la comprends – parce qu'à la lecture du jugement, on s'aperçoit qu'il y a quand même un certain nombre de choses qui sont un petit peu bizarres et ne serait-ce que dans l'évaluation du nombre de personnes, etc. donc il y a des erreurs manifestes, elles ont d'ailleurs été soulignées par le président le soir où nous avons parlé de cette question-là.

Néanmoins, je souhaite en tout cas à titre personnel et un certain nombre d'élus à qui j'ai pu en parler m'ont rejoint sur ce sujet-là, je pense qu'un tel sujet ne pourra être vraiment traité que si au bout du compte, il y a... alors je ne suis pas suffisamment fin juriste, d'autres le sont plus que moi mais une procédure d'arbitrage ou d'évaluation et en tout cas une table autour de laquelle tout le monde se retrouve à un moment donné pour pouvoir discuter de ces choses-là et considérer qu'elles seront traitées de manière définitive mais de manière consensuelle puisque je pense qu'une autre décision de justice fera que certains pensent que c'est trop, que ce n'est pas assez, que... enfin bref et qu'on s'en sera une nouvelle fois remis à quelqu'un.

Les procédures d'appel offrent la possibilité d'avoir recours à des arbitres. Je ne sais pas si c'est parfaitement adapté dans le cadre de cette procédure qui associe à la fois du pénal et du civil mais en tout cas, il me semble indispensable pour le devenir de notre Communauté d'Agglomération que cette question-là puisse être envisagée entre les parties, peut-être pour dire qu'après tout, la décision initiale qui a été prise en première instance est la bonne et qu'il n'y a pas à discuter de cela, peut-être pour essayer de rectifier un certain nombre de choses qui relèvent de l'erreur de droit manifeste.

Quoi qu'il en soit qu'au moins, à un moment donné, les parties se reparlent et se reparlent en dehors des prétoires et via avocats interposés, non pas dans un souci d'économie et de contrainte quelconque vis-à-vis des parties qui restent tout à fait libres de leur façon d'envisager la problématique mais parce que je pense que cette étape-là n'a pas été pratiquée et que je trouve cela dommage vis-à-vis de communes qui prétendent vivre ensemble parce qu'il y a quand même une vingtaine de communes qui sont groupées dont une s'appelle Maincy. Je trouve qu'il serait quand même de bon aloi et il serait, à mon avis, bénéfique à tout le monde qu'il puisse y avoir un nouveau dialogue qui s'instaure.

Donc, je m'étais entretenu de cette position-là et je l'avais fait savoir au président de la Communauté d'Agglomération qui a retenu que je soutenais la procédure d'appel, ce qui est sans doute une étape mais qui, à mon avis, ne doit pas être la seule dans ce dossier-là sinon je pense que ce sera un dossier qui ne sera jamais complètement traité et qui pourra continuer à animer des rancœurs et puis des situations qui ne sont pas à l'honneur ni des uns ni des autres. Voilà.

Le vœu dit simplement que certes il y a une procédure d'appel mais qu'il me semble qu'il faut inviter et qu'il faudra sans doute inviter régulièrement la Communauté d'Agglomération et sans doute les autres à se rapprocher. Alors quelle est l'instance et quelle est l'institution ad'hoc pour le faire sur des dossiers comme cela ?

Il me semble qu'il y a des procédures d'arbitrage qui peuvent être mises en place. Je sais bien que l'arbitrage en matière économique a pu conduire à certains errements, il était repris par certains jugements après mais au fond, là ce dont il s'agit c'est que les personnes et les personnes qui ont été touchées directement puissent se parler et parler avec les autres parce qu'au départ, il n'y a eu absolument aucun dialogue parce que la plainte, enfin ce que soutenait les plaignants paraissait complètement surréaliste à ceux qui avaient en charge le dossier. Donc au fond, il n'y a jamais eu cette étape-là et je trouve que c'est dommage surtout lorsqu'on prétend vivre en commun et puis, je pense que cela aurait pu être aussi un sujet qui soit envisagé au moment où la Commune de Maincy a intégré l'agglomération.

Voilà ce que je vous propose et évidemment chacun a une liberté de vote et de conscience sur ce sujet-là.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. ALIX.

**M. ALIX :** Oui, M. le Maire. Simplement pour vous dire que ce vœu ressemble un peu à un vœu pieux tel que le président de l'agglomération Melun Val-de-Seine, Louis VOGEL, a présenté les choses en ouverture du Conseil communautaire, cela n'est absolument pas la voie qu'il a choisie puisqu'il porte une lourde responsabilité, et financière et morale, dans la décision qui était la sienne, unilatérale, d'interjeter appel dans cette affaire.

J'aurais aimé que publiquement vous preniez position lors de la séance communautaire en question, ce qui n'a pas été le cas, ce qui a permis à Louis VOGEL de se targuer d'une quasi-unanimité dans cette disposition qui était la sienne de faire appel.

Il nous semble, à nous, que plusieurs étapes ont été manquées dans cette affaire qui dure depuis fort longtemps, les plaintes sont anciennes ; effectivement aucun responsable actuel de l'Agglomération n'était à l'époque en poste. Néanmoins, les plaintes ont été déposées, elles ont été jugées, elles ont donné lieu à une condamnation de la Communauté d'Agglomération et il nous semble que le respect dû aux plaignants, le respect dû aux victimes malades, décédées pour certaines aurait voulu que l'agglomération accepte cette sanction mais qu'elle n'hésite pas à rechercher d'autres responsabilités de tiers et l'Etat peut-être qui n'a pas été mis en cause, des responsabilités individuelles pourquoi pas, parce qu'il y a bien des personnes qui, à l'époque, ont pris la décision de laisser cet incinérateur continuer à tourner mais pour ce faire, il aurait fallu – et c'est encore possible – retirer cet appel, assumer cette condamnation ; l'Agglomération en a les moyens, on l'a démontré budgétairement il y a encore peu de temps, et nous aurions souhaité également que l'ensemble non pas seulement des présidents de groupe à l'agglomération qui n'ont pas été consultés, non pas seulement les conseils communautaires mais sur un sujet aussi grave, aussi lourd et qui a des répercussions encore très concrètes sur notre environnement, sur les sols aux alentours qui restent pollués, que l'ensemble des conseillers municipaux de l'agglomération soient réunis dans le cadre de la conférence générale pour que l'on puisse avoir un débat serein et éclairé sur cette question et qu'une décision soit prise de manière la plus transparente et la plus collective possible. C'est la position que nous avons défendue et que nous défendons encore ce soir.

**M. BATAIL :** Je pense que si on continue à avoir des positions telles que celles-là, on aboutira à ce que je vous disais précédemment, c'est-à-dire qu'il y aura forcément des ressentis de part et d'autre.

J'ai été consulté, téléphoniquement d'ailleurs, puisque j'étais parti d'une séance un petit peu rapidement puisque je devais aller à la Région. J'ai été consulté par le Président, je lui disais exactement cette réflexion-là.

Sur les faits de droit, je pense qu'il y a effectivement une manière de prendre le dossier juridiquement, mes maigres connaissances de droit me permettent de penser que je suis à peu près sûr que la Cour d'appel ne rendra pas une décision identique à celle-là.

En revanche, je pense que le dialogue doit s'instaurer. Si je ne suis pas intervenu publiquement dans le débat l'autre soir, c'est parce que tout simplement, je n'avais pas l'aval du Conseil municipal sur cette question-là et que matériellement, il était difficile de l'organiser avant. Donc je reste persuadé que de toute façon, il fallait faire une procédure d'appel mais que pour autant, il faut



arriver à sortir de cette question-là par le haut, quitte encore une fois à considérer que la base d'indemnisation est la bonne mais ne pas laisser à une instance juridique le soin de décider définitivement pour d'autres de ce qui est juste en la matière. Le droit, c'est une chose ; la justice, c'en est une autre.

Je pense que l'on peut aussi partager cette manière de voir mais si on dit « justice est rendue », à ce moment-là, justice n'est pas rendue puisqu'il y a en droit des procédures d'appel, donc on ne s'en sort pas, voyez-vous, c'est-à-dire que l'on reste dans le domaine purement juridique.

Alors, je comprends les positions des uns et des autres mais il me semble qu'en la matière, le fait d'éviter c'est-à-dire le dialogue direct entre les uns et les autres, n'est plus de mise, n'a jamais été de mise mais n'est plus de mise au stade où l'on en est. Voilà le sens de ce vœu.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'expression ?

**M. BENOIST :** En fait, cela fait plus de 15 ans que cela dure. Il aurait pu y avoir aussi beaucoup plus de plaignants s'il y avait eu des informations plus globales diffusées pas seulement sur Maincy mais sur les territoires concernés.

Même si l'Agglomération est dans son droit le plus strict de faire appel, on regrette quand même de faire fi de... parce que c'est quand même... même si vous jonglez entre justice et droit, il y a des textes. L'Agglomération est dans son bon droit de faire appel. Malgré tout, on a affaire à l'humain, à des vies, des familles et je crois qu'il faut plutôt s'orienter à régler les autres soucis qui sont liés à cette affaire, c'est-à-dire la pollution des sols puisque l'on entend ici et là que sur certains champs, on voudrait développer la culture bio, c'est quand même inquiétant.

Je pense qu'il faut surtout qu'il y ait un pactole en plus – oui, c'est une cagnotte, pardon – je crois qu'il faut plus s'orienter vers la résolution des problématiques qui sont liées à cela plutôt que de rejeter... Puisque si en 15 ans, il n'y a pas eu de contacts qui ont permis de résoudre les choses de façon plus ou moins amiable, je ne pense pas que c'est maintenant que cela puisse se dérouler tant il y a eu quand même des effets très durs pour des familles de ces territoires.

**M. BATAIL :** D'abord, l'un n'empêche pas l'autre c'est-à-dire qu'évidemment, s'il y a des questions à traiter qui touchent un environnement et qui n'ont pas été envisagées dans le cadre des procédures, de toute façon elles se poseront au moment où certains terrains doivent être utilisés dans certaines destinations. D'autre part, c'est deux sujets qui sont certes connexes mais qui sont différents c'est-à-dire que bien entendu, il faut se préoccuper des autres conséquences éventuelles et qui n'ont pas été explorées jusque là.

Je maintiens que les différentes parties ne se sont pas parlé. Là au moins, je remonte un petit peu longtemps en la matière, je n'étais certes pas intervenu dans le processus de décision à l'époque mais en tout cas, ce qui est sûr c'est que

d'emblée, les autorités et d'ailleurs l'Etat étaient mentionnés là-dedans. Qu'est-ce qu'il y a comme moyens de faire autrement donc, boum, on continue. C'est juste mon sentiment.

J'ai peur que si on est uniquement dans la procédure d'appel. On peut se dire qu'il reste peut-être un espoir pour que des gens acceptent de se parler dans ce contexte-là. Je ne sais pas et après tout, peut-être les forces du mal feront que cela n'arrivera pas mais en tout cas, il me semble que c'est une occasion particulière pour essayer de le provoquer.

Sur le fait que cela intervient un petit peu tardivement, une nouvelle fois, j'avais communiqué à titre personnel ma position. J'avais expliqué que matériellement, il fallait quand même que sur un sujet d'importance tel que celui-là, on ait une consultation un petit peu plus large et que le Conseil municipal était au moins l'instance ad'hoc pour ce qui me concernait moi. J'avais dit que je le ferai et que je proposerai ce choix-là. Maintenant, je comprends parfaitement que certains ne veuillent pas s'y associer mais cela me paraît être une position plus favorable et plus juste sur le principe que la position qui consiste maintenant qu'elle est entérinée à dire : « on est en appel, on est en appel, terminé » et on laisse les juges se déterminer et le jeu, c'est que cela dure le plus longtemps possible puisque les procédures d'appel sont parfois extrêmement longues. Voilà.

Je vous propose qu'on le mette aux voix à moins qu'il y ait d'autres expressions. Non ?

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Donc je vois quatre abstentions. Eh bien, je vous remercie et puis nous transmettrons la position de Dammarie-Lès-Lys en respectant les votes des uns et des autres.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A 30 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS :**

De formuler le vœu suivant :

- Dans le cadre d'une procédure qui oppose 164 plaignants à la Communauté d'Agglomération MelunVal-de-Seine concernant l'ancien incinérateur de Vaux-le-Pénil, le Tribunal de grande instance Paris a condamné cette dernière à payer près de 3,8 millions d'euros en reconnaissance du préjudice subi par les plaignants ;
- La Communauté d'Agglomération a décidé d'interjeter appel de cette décision ;
- La commune de Dammarie-Lès-Lys souhaite que cet appel serve à mener une médiation ou toute autre procédure amiable entre les plaignants et la Communauté d'Agglomération afin qu'un véritable dialogue puisse s'établir entre les parties au procès, qui permette de prendre en compte les

préjudices subis et de respecter la défense des intérêts et des droits de chacune d'entre elles ;

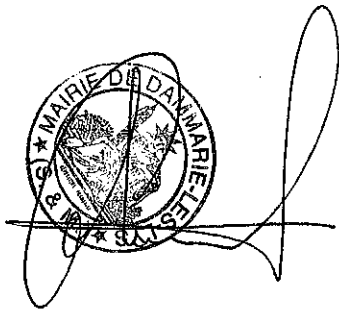
- La commune de Dammarie-Lès-Lys regrette que ce sujet n'ait pas été abordé avant l'entrée de Maincy au sein de la Communauté d'Agglomération, ce qui aurait permis une intégration communautaire de cette commune plus respectueuse et apaisée.

**M. BATAIL** : Merci beaucoup de votre présence et puis à la prochaine fois.

*La séance est levée à 21h12.*

Le Maire-Conseiller Régional

**Gilles BATAIL**



Le Secrétaire de Séance

**Joëlle NOTO**